



---

**EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE  
NATIONALE DESIGNEE (AND) DU FONDS VERT  
CLIMAT (FVC), DU MECANISME NATIONAL DE LUTTE  
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ET DES  
CAPACITES DES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES**

---

**Rapport Final**

**Tchad – Février 2022**



# Table des matières

Liste des acronymes et des sigles .....	5
Liste des figures.....	6
Liste des tableaux.....	7
Résumé exécutif.....	8
<b>1) Introduction.....</b>	<b>10</b>
1.1) Contexte et justification.....	10
1.2) Objectifs de l'étude .....	10
1.3) Contraintes de l'étude .....	11
<b>2) Méthodologie .....</b>	<b>12</b>
2.1) La revue documentaire sur les politiques, stratégies et cadres institutionnels .....	13
2.1.1) État de la gouvernance climatique au Tchad.....	13
2.1.2) Les limites identifiées dans la Seconde Communication Nationale .....	16
2.1.3) Les limites identifiés dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN).....	18
2.1.4) Les limites identifiés dans l'élaboration de la Politique de l'Environnement .....	21
2.1.5) Limites identifiées dans le Programme-Pays FVC du Tchad.....	24
<b>3) Résultats de l'étude.....</b>	<b>25</b>
3.1) Organigramme de l'AND et de son Secrétariat .....	25
3.2) Évaluation des capacités de l'AND et du mécanisme de coordination.....	25
3.1.1) Évaluation de la capacité à assurer ses rôles et responsabilités en tant qu'AND du FVC .....	25
3.1.2) Analyse de la structure organisationnelle.....	37
3.1.3) Le Mécanisme de Coordination-Pays et de l'alignement avec les priorités nationales .....	38
3.1.4) Besoins en renforcement des capacités de l'AND.....	39
3.2) Évaluation des capacités des parties prenantes .....	46
3.2.1) Analyse des résultats de l'enquête auprès des parties prenantes .....	47
3.2.2) Diagnostic des parties prenantes .....	52
3.2.3) Besoin en renforcement des capacités des parties prenantes .....	67
<b>Conclusion .....</b>	<b>70</b>
<b>Recommandations .....</b>	<b>73</b>
<b>Budget .....</b>	<b>76</b>
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>78</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>81</b>

A1) La grille d'évaluation .....	81
A2) Les institutions consultées .....	84

# Liste des acronymes et des sigles

**La liste des acronymes sera améliorée et finalisée lorsque toutes les corrections seront portées au document**

AND	Autorité Nationale Désignée
ADP	Annual development program (plan annuel de développement)
EE	Entité d'exécution (Executing Entity)
EIES	Etudes d'impact environnementales et sociales
EMM	Entité multilatérale de mise en oeuvre
ENM	Entité national de mise en oeuvre
FNE	Fonds National de l'Eau
FVC	Fonds vert pour le climat (Green Climate Fund, GCF)
GoT	Gouvernement du Tchad
GCF	Green Climate Fund (Fonds vert pour le climat, FVC)
GEF	Global Environment Facility (Fonds pour l'environnement mondial)
GETEC	Groupe d'experts nationaux sur le changement climatique
LEDS	Stratégies pour un développement à faibles émissions
MRV	Monitoring, Reporting and Verification (suivi, rapport et vérification)
NAMA	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national
NAPA	Programme d'action national d'adaptation
OBC	Organisation à base communautaire (Community-Based Organisation)
ONG	Organisations non gouvernementales
OSC	Organisation de la Société Civile
PDP	Proposition de projet de développement
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PND	Programme national de développement
PNA	Plan National d'Adaptation
PSP	Programme de stratégie pays
SGES	Système de gestion environnementale et sociale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
UTCF	Utilisation des terres, leurs changements et la forêt

# Liste des figures

Les figures dans ce manuscrit illustrent la répartition, en pourcentage, des réponses aux questions ci-dessous posées dans le questionnaire partagé lors de la consultation des parties prenantes :

<b>Figure 1 :</b> Par quel canal avez-vous connu ou entendu parler du FVC ? .....	47
<b>Figure 2:</b> Quels sont les types de programmes/projets entrepris, élaborés ou bénéficiés ? .....	48
<b>Figure 3:</b> L'institution a-t-elle déjà travaillé dans un projet collaboratif (mise en œuvre avec d'autres institutions)?	<b>49</b>
<b>Figure 4:</b> L'institution a-t-elle déjà bénéficié d'un appui en développement des capacités institutionnelles ? .....	49
<b>Figure 5:</b> Existe-t-il un organe de suivi et évaluation des projets ? .....	50
<b>Figure 6:</b> Le Genre et l'équité sont-ils systématiquement pris en compte dans toutes les activités ? .....	51

# Liste des tableaux

Tableau 1: Capacités actuelles de l'AND et responsabilités proposées à court (2022-2023) et à moyen terme (2024-2026) par rapport à l'activité requise: Maintenir une communication régulière avec le Secrétariat du FVC.....	26
Tableau 2: Capacités actuelles de l'AND et responsabilités proposées à court (2022-2023) et à moyen terme (2024-2026) par rapport à l'activité requise: Garder une vue d'ensemble des activités des organisations multilatérales, bilatérales, régionaux et mondiaux.....	28
Tableau 3: Capacités actuelles de l'AND et responsabilités proposées à court (2022-2023) et à moyen terme (2024-2026) par rapport à l'activité requise: Diffuser les principales procédures opérationnelles et besoins du Fonds.....	29
Tableau 4: Capacités actuelles de l'AND et responsabilités proposées à court (2022-2023) et à moyen terme (2024-2026) par rapport à l'activité requise: Suivre et évaluer les programmes financés.....	31
Tableau 5: Capacités actuelles de l'AND et responsabilités proposées à court (2022-2023) et à moyen terme (2024-2026) par rapport à l'activité requise: Développer et mettre à jour le Programme Pays pour le Fonds Vert.....	32
Tableau 6: Capacités actuelles de l'AND et responsabilités proposées à court (2022-2023) et à moyen terme (2024-2026) par rapport à l'activité requise: Faciliter la nomination des entités qui demandent à être accréditées en tant qu'Entité de mise en œuvre.....	33
Tableau 7: Capacités actuelles de l'AND et responsabilités proposées à court (2022-2023) et à moyen terme (2024-2026) par rapport à l'activité requise par le FVC: Dans le cadre de la procédure d'approbation tacite, recommander au FVC des propositions de financement.....	36
Tableau 9: Évaluation indicative du niveau de connaissance du personnel de l'AND sur les exigences et les modalités du FVC et proposition du soutien nécessaire.....	39
Tableau 10: Synthèse sur les capacités à acquérir ou à développer par l'AND.....	43
Tableau 8: Axes stratégiques avec les actions prioritaires à mener par l'AND.....	45
Tableau 11: Forces et opportunités du FNE.....	53
Tableau 12: Faiblesses et menaces du FNE.....	54
Tableau 13: Forces et opportunités du FSE.....	55
Tableau 14: Faiblesses et menaces du FSE.....	56
Tableau 15: Forces et opportunités de ADES.....	58
Tableau 16: Faiblesses et menaces de ADES.....	59
Tableau 17: Forces et opportunités des ONG.....	60
Tableau 18: Faiblesses et menaces des ONG.....	61
Tableau 19: Forces et opportunités du secteur privé.....	62
Tableau 20: Faiblesses et menaces du secteur privé.....	63

# Résumé exécutif

Le Tchad a sollicité et obtenu une Readiness du FVC (Fonds Vert pour le Climat) qui vise, entre autres, à renforcer les capacités institutionnelles des principales parties prenantes en particulier l'AND (Autorité Nationale Désignée) et ses parties prenantes.

L'objectif de la présente étude est d'évaluer le fonctionnement de l'AND et de ses parties prenantes. De manière spécifique, il s'agira de :

- Évaluer le fonctionnement de l'AND,
- Évaluer les capacités des principales parties prenantes (FNE, ministères sectoriels, ONG, OSC, Secteur privé, etc.) notamment en ce qui concerne la finance climat et les modalités opérationnelles du FVC,
- Identifier les besoins en renforcement des capacités des différents acteurs pour les trois prochaines années.

L'évaluation de l'AND et de ses parties prenantes et du mécanisme de coordination de la lutte contre le changement climatique s'est faite selon une démarche de collecte et d'analyse de données probantes issues d'une revue documentaire et des consultations.

À l'issue de l'étude, il est recommandé, pour renforcer l'institutionnalisation de l'AND de mettre en œuvre les trois actions prioritaires ci-dessous dès le premier semestre 2022 :

- Pour que l'AND puisse jouer son rôle stratégique et transversal dans ses relations avec le Secrétariat Exécutif du FVC et avec le Gouvernement du Tchad (rôle de coordination et de rassembleur), il est fortement recommandé que le Secrétariat de l'AND soit rattaché à la Primature.
- Pour redynamiser le mécanisme de mise en œuvre du FVC au Tchad, il est urgent de procéder formellement à la désignation effective des différents Représentant Locaux du FVC dans les ministères sectoriels.
- Il est urgent de mettre en place une stratégie de communication vers les décideurs politiques, les parlementaires, les ministères, le secteur privé, les populations, les organisations de la société civile pour faire connaître le FVC, son intérêt pour le développement du Tchad, ses procédures d'évaluation, de suivi et de contrôle et comment il est possible d'accéder aux fonds.
- Pour mettre en œuvre les activités de renforcement des capacités de l'AND et de ses parties prenantes identifiées dans le cadre de la présente étude, il est recommandé à l'AND de rédiger un projet Readiness (dans le cadre des Readiness Support aux Points Focaux) à soumettre au FVC.

Par ailleurs, un plan de renforcement des capacités avec les axes prioritaires ci-dessous a été établi pour l'AND et ses parties prenantes :

## ***Renforcement des capacités de l'AND***

1. Renforcement des capacités de l'AND dans les domaines de la politique et de la réglementation, ainsi que dans ceux de la gestion et suivi-évaluation des projets, de services fiduciaires et de la gestion financière, de la gestion environnementale et sociale, de la coordination et la mobilisation des parties prenantes et de la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale.
2. Renforcement du personnel de l'AND avec le recrutement (i) d'un gestionnaire de projet pour gérer les fonctions d'administration et accompagner la coordination et la mobilisation, (ii) d'un gestionnaire de projet chargé du processus d'évaluation et de suivi des projets des propositions et projets ; (iii) d'un chargé de la gestion financière et (iv) d'un chargé de communication.

### ***Renforcement des capacités des acteurs et des institutions en matière de lutte contre les changements climatiques***

3. Développement de l'expertise nationale sur les changements climatiques, les changements globaux et sur les risques climatiques avec la création du groupe d'experts Tchadiens sur le changement climatique (GETEC);
4. Développement et mise en œuvre de programmes d'information, d'éducation et de communication sur l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques ;
5. Renforcement de la coordination et la convergence des initiatives nationales, sectorielles et locales en matière de lutte contre les changements climatiques ;

### ***Renforcement des parties prenantes***

1. Amélioration des connaissances sur le FVC, sur le fonctionnement et le rôle de l'AND, et sur l'instruction de projets et la préparation de propositions de projets " bancables " selon les modalités du FVC ;
2. Renforcement des capacités et accompagnement des Entités de mise en œuvre en cours d'accréditation
3. Renforcement des capacités techniques, institutionnelles pour le montage et la gestion de projets FVC, la gestion fiduciaire, la planification, la mise en œuvre, la gestion environnementale et sociale, le genre et l'inclusion sociale, le suivi évaluation des changements climatiques.

### ***Renforcement des instruments et des capacités de mobilisation des financements liés au climat***

4. Création d'un « Fonds National Climat » pour la mobilisation et le financement des projets d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques,
5. Renforcement des capacités de mobilisation des fonds climatiques internationaux,
6. Renforcement de l'accès aux financements en faveur des collectivités et des communautés locales.

# 1) Introduction

## 1.1) Contexte et justification

Le Tchad, par sa situation géographique, est l'un des pays les plus exposés aux effets du changement climatique. Cette vulnérabilité est perceptible par des inondations souvent inattendues, des sécheresses répétitives et d'autres manifestations météorologiques néfastes pour les écosystèmes et la biodiversité et dont la gravité augmente d'année en année. Pourtant, le Tchad est un pays agro-sylvo-pastoral et halieutique dont dépend 80% de sa population. Comme autres conséquences de ces changements climatiques, on peut noter : (i) une mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace, (ii) une régression du potentiel de la productivité (agricole, élevage, pêche), (iii) une réduction drastique et une dégradation des pâturages. Il est urgent de mettre en œuvre des actions de renforcement des capacités des institutions, des populations et des écosystèmes pour faire face aux effets du changement climatique. L'amélioration de ces capacités doit cependant être fondée sur une bonne connaissance des besoins et des expériences des institutions et des populations en matière des changements climatiques et des stratégies existantes. Ces stratégies doivent être elles-mêmes basées sur une bonne connaissance des scénarii climatiques, l'état de vulnérabilité des populations et des systèmes naturels, des techniques et pratiques appropriées pour réduire cette situation de vulnérabilité. C'est dans cette perspective qu'en collaboration avec le Fonds National de l'Eau (FNE) en tant que Delivery Partner, le Tchad a sollicité et obtenu une Readiness du FVC (Fonds Vert pour le Climat) afin de répondre à ces défis. Cette Readiness du FVC vise à :

- Renforcer les capacités institutionnelles des principales parties prenantes en particulier l'AND (Autorité Nationale Désignée) et de ses parties prenantes ;
- Opérationnaliser la procédure de non-objection ;
- Actualiser le programme pays du Tchad grâce à un portefeuille de projets dans le cadre d'un projet de préparation sur 2 ans ;
- Mettre en place un système MRV pour le suivi des investissements climatiques.

## 1.2) Objectifs de l'étude

L'objectif de la présente étude est d'évaluer le fonctionnement de l'AND et du mécanisme national de coordination des changements climatiques. De manière spécifique, il s'agira de :

- Évaluer le fonctionnement de l'AND,
- Évaluer les capacités des principales parties prenantes (FNE, ministères sectoriels, etc.) notamment en ce qui concerne la finance climat et les modalités opérationnelles du FVC,
- Identifier les besoins en renforcement des capacités des différents acteurs pour les trois prochaines années.

### 1.3) Contraintes de l'étude

L'étude a connu quelques contraintes :

- Accès limité à certains intervenants lié à la situation sanitaire et aux conflits d'agenda.
- Moindre qualité des interactions personnelles avec certaines parties prenantes du fait d'un manque d'entrevues directes.
- Le retard, voire le non-retour de certains questionnaires par certaines parties prenantes malgré les relances incessantes des consultants ou de l'équipe de l'AND.
- L'instabilité institutionnelle. En effet, pendant la période de collecte des données, certaines personnes ressources identifiées et rencontrées ont été relevées de leurs fonctions avant le retour des questionnaires.

Afin d'atténuer les risques et de remédier à certaines limites, les mesures suivantes ont été adoptées :

- L'équipe des consultants est composée d'un consultant international disposant de compétences en matière de gouvernance du changement climatique et de FVC et d'un consultant national, spécialisé dans le renforcement des capacités, présent sur place et ayant permis le suivi et la collecte de données auprès des cibles.
- Le recours au télétravail ;
- L'équipe des consultants a entrepris un examen approfondi des documents pertinents (documents de stratégie, politiques, textes réglementaires, etc.) et des données secondaires afin de bien comprendre le mécanisme national lié au domaine du changement climatique au Tchad.
- Les rencontres individuelles ou en groupes dans le respect des protocoles nationaux et ceux de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) concernant la COVID-19.
- L'utilisation d'un questionnaire flexible prenant en compte la diversité des parties prenantes et mettant en exergue la collecte des besoins en renforcement des capacités de chaque catégorie d'acteurs.
- L'appui permanent du point focal de l'AND, de son équipe, ainsi que du FNE pour les rendez-vous et le suivi des retours des questionnaires.

## 2) Méthodologie

L'évaluation de l'AND et de ses parties prenantes et du mécanisme de coordination de la lutte contre le changement climatique s'est faite selon une démarche de collecte et d'analyse de données probantes (issues d'une revue documentaire et de consultations).

Plus particulièrement, la consultation de l'AND avait pour objectif de comparer le fonctionnement des organes internes (Comité de Pilotage et Comité Technique) et les relations entre le Secrétariat de l'AND et les parties prenantes, avec les critères attendus par le FVC pour une AND.

Pour ce faire, il était nécessaire de :

- Mesurer, noter et analyser les éléments issus des consultations sur le fonctionnement interne ou les interventions, les services qui résultent de la coordination d'un programme en cours ou des leçons passées (extrants), les impacts (ou effets) qui lui sont attribuables et toute autre forme de réalisation attribuable à ce programme.
- Comparer les résultats obtenus aux interventions requises ou attendues dans le portage d'un projet FVC. Les résultats attendus (ou cibles) sont aussi généralement définis dans des actes administratifs, tels que des cadres normatifs (des conventions, des décrets ou des arrêtés).
- Apprécier les écarts entre les résultats obtenus et les résultats attendus selon les normes du FVC pour proposer un plan de renforcement des capacités de l'AND et des parties prenantes.

Dans la perspective du FVC, les points d'attention dans l'évaluation de l'AND et du mécanisme national de coordination de la lutte sont :

### **(i) Capacités de supervision, de coordination et de consultation**

- Rôle de coordination au niveau national et avec les acteurs internationaux ;
- Rôle de rassembleur mobilisation effective des parties prenantes nationales concernées.
- Capacités à assurer la mission de l'AND et la supervision des activités (disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières et des textes et manuels de procédures internes ;

### **(ii) Capacités de supervision et alignement sur les priorités nationales**

- Capacité à assurer l'alignement avec le Programme-Pays et les priorités nationales ;
- Capacité à assurer le respect des principes fiduciaires et d'égalité entre les sexes ;
- Accès à l'expertise en matière de changement climatique.

### **(iii) Capacités en matière de sensibilisation et communication**

- Connaissance des efforts et des besoins en matière d'atténuation et d'adaptation ;
- Connaissance des institutions et des parties prenantes pertinentes dans le pays ;
- Stratégie de communication et de sensibilisation sur le FVC et les activités mises en œuvre.

Dans la consultation des parties prenantes (Ministères sectoriels, Organisations de la société civile, Universités et Centre de recherches, Secteur privé, Institutions nationales spécialisées, partenaires de développement), la démarche suivante a été adoptée :

- Identifier et cartographier les parties prenantes potentielles concernées ;
- Identifier les intérêts des parties prenantes et l'alignement avec les priorités nationales.
- Évaluer les forces, les faiblesses et les besoins pour proposer un plan de renforcement des capacités des parties prenantes ;

Après une revue documentaire sur la gouvernance climatique au Tchad et les faiblesses identifiées dans les documents stratégiques (la Seconde Communication Nationale, les Contributions Nationales Déterminées, la Politique de l'Environnement, etc.), une analyse SWOT de la situation actuelle (État des lieux de l'AND, des parties prenantes et du mécanisme de coordination) a pu être établie après analyse des résultats du questionnaire partagé durant les consultations.

Sur cette base, les besoins prioritaires en formation ont pu être identifiés pour les membres du personnel de l'AND et de ses parties prenantes. Cette identification vise pour d'une part, **le renforcement de l'expertise climatique nationale et la connaissance des modalités du FVC**, et d'autre part, pour **le renforcement des capacités dans l'élaboration de projets, la passation de marchés et la comptabilité, le contrôle, la planification, le suivi et l'évaluation, le genre et la communication.**

La grille d'évaluation des institutions et la liste des institutions consultées sont présentées en Annexe A1 et A2 respectivement.

#### 2.1) La revue documentaire sur les politiques, stratégies et cadres institutionnels

##### *2.1.1) État de la gouvernance climatique au Tchad*

Conscient que les effets du changement climatique peuvent constituer un frein au développement social, économique et écologique, le Tchad a élaboré des lois cadres sur l'environnement, qui constituent le cadre juridique général de l'action environnementale du pays. Elles assurent une certaine cohérence à la législation environnementale et constituent un cadre de référence. Elles définissent les principes généraux, les règles de

base de la protection et de la gestion de l'environnement dans son ensemble, les institutions correspondantes et les principaux secteurs sur lesquels doit porter la politique nationale en matière d'environnement et de préservation des ressources naturelles. La prise en compte de la gestion et de la protection de l'Environnement a fait l'objet des dispositions dans la Loi Fondamentale (Constitution) qui font obligation à l'État de «veiller à la protection de l'environnement» et garantissent à toute personne, le droit à un environnement sain.

Ainsi, on note spécifiquement, entre autres :

- l'existence d'institutions nationales dans le domaine de la gestion de l'environnement et plus particulièrement dans le domaine du changement climatique ;
- la prise en compte des questions environnementales dans la Constitution ;
- l'existence de politiques environnementales ;
- l'existence de textes spécifiques dans le domaine du changement climatique..

Le Tchad a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1993 et le Protocole de Kyoto en 2009. Dans le cadre de ses engagements envers la CCNUCC, le Tchad a préparé deux communications nationales sur les changements climatiques en 2001 et 2012, son Programme d'action national d'adaptation (PANA) en 2010, et a soumis sa première contribution déterminée au niveau national (CDN) en 2015. A travers sa CDN, et la ratification de l'Accord de Paris sur le climat en 2016, le Tchad s'est engagé, dans le cadre de la nouvelle dynamique de coopération internationale sur le changement climatique, à contribuer à l'effort mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de renforcement de la résilience au changement climatique. La première CDN de 2015 combinait la vision d'un Tchad émergent à l'horizon 2030 avec une trajectoire de développement résiliente au climat et à faible émission de carbone, en se concentrant sur les secteurs de l'eau, de l'agriculture/agroforesterie, de l'élevage et de la pêche. La CDN a également identifié les principales priorités en matière d'adaptation, tant sectorielles (eau, agriculture, élevage et pêche) que transversales (renforcement des capacités, technologies, prévision des précipitations, gestion des risques, etc.). Le CDN a été mis à jour en octobre 2021 pour actualiser ces priorités afin de refléter les travaux réalisés dans le cadre du processus du PNA (Plan National d'Adaptation).

Le Tchad dispose déjà d'un certain nombre de structures et d'un cadre institutionnel pour mettre en œuvre l'Accord de Paris. En particulier, au sein du Ministère en charge de l'environnement, la Direction de l'éducation environnementale et de la lutte contre le changement climatique (DEELCC) est le point focal national de l'Accord de Paris, et assure une fonction de coordination de l'action climatique avec tous les acteurs publics et privés, notamment avec tous les ministères sectoriels.

Le Haut Comité National de l'Environnement (HCNE), créé par le décret n° 822/PR/MET/95 du 20 octobre 1995, est un autre organe interministériel qui veille à l'application effective des articles de la Constitution relatifs à la protection de l'environnement, à l'intégration effective de l'environnement dans les priorités de développement et à la mise en œuvre concrète des politiques de développement durable. La HCNE a également un rôle d'arbitrage en cas de conflit d'options entre les priorités de développement et de protection de l'environnement. En effet, la protection de l'environnement est inscrite dans la Constitution tchadienne (articles 51 et 52 et loi n° 014/PR/1998).

Dans le cadre de la politique de développement du Gouvernement, le Tchad, qui aspire à devenir un pays émergent à l'horizon 2030, entend notamment renforcer la protection de l'environnement, l'adaptation aux effets du changement climatique et réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre. Conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Tchad a élaboré et mis en œuvre des politiques, des stratégies et des plans qui traitent des impacts des changements climatiques :

- i. La 1<sup>ère</sup> Communication Nationale sur les changements climatiques en 2001 et la 2<sup>ème</sup> en 2012 ;
- ii. Programme d'Action National de lutte contre la désertification (PAN-LCD) adopté en 2000 dont les quatre objectifs prioritaires sont : le développement durable des filières, la sauvegarde des écosystèmes menacés, la lutte contre la désertification et la gestion des risques ;
- iii. Programme d'Actions Nationales pour l'Adaptation (PANA) présenté en 2009 ;
- iv. Les Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (NAMA), soumis en août 2010
- v. Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) devenue CDN après l'entrée en vigueur de la ratification de l'Accord de Paris le 12 janvier 2017 ;
- vi. Plan National d'Investissement du Secteur Rural du Tchad (2016 - 2022) ;
- vii. Plan d'Action pour la mise en œuvre du Cadre National pour les Services Climatiques du Tchad (2016-2020) ;
- viii. Plan National de Développement (PND 2017-2021) ;
- ix. Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (SNLCC) au Tchad (2017) ;
- x. Politique Nationale de l'Environnement (PNE), 2017 en cours de validation ;
- xi. Vision 2030, le Tchad que nous voulons (2017) ;
- xii. Programme-Pays du Tchad pour le FVC (2019) ;
- xiii. Le Plan National d'Adaptation (Octobre 2021);
- xiv. Mise à jour de la CDN (Octobre 2021).

## *2.1.2) Les limites identifiées dans la Seconde Communication Nationale*

### **La difficulté d'accès à l'information**

Il n'existe pas de mécanisme formel de centralisation des informations relatives aux actions de lutte contre le changement climatique et d'échange d'informations entre les différents secteurs d'activité du pays ou avec les institutions sous-régionales, régionales ou internationales traitant des mêmes questions.

### **Manque de valorisation des résultats de la recherche dans le domaine du changement climatique**

Il y a une valorisation insuffisante des résultats de la recherche dans toutes les thématiques clés en rapport avec le changement climatique. Le renforcement des capacités devrait inclure, entre autres, les points ci-après :

- La formulation des projets dans le domaine des changements climatiques ;
- L'évaluation des besoins en technologies ;
- La définition de données climatiques et environnementales spécifiques au Tchad ;
- La publication des résultats des travaux de recherche dans des revues internationales.

### **Faible mobilisation des ressources financières**

La faible capacité de mobilisation des ressources financières est due entre autres au

- manque d'institutions financières capables de soutenir les entreprises en leur offrant des taux d'intérêt compétitifs ;
- faible pouvoir d'achat de la population (rurale et urbaine) ;
- l'absence d'un marché organisé ;
- faible capacité financière pour acheter des brevets et des licences technologiques

Les ressources financières allouées aux changements climatiques proviennent, à quelques exceptions près, des activités d'habilitation pour la préparation de la deuxième communication nationale financées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il est donc clair qu'il existe un écart important dans la mise en œuvre complète de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation et dans l'intégration des changements climatiques dans les stratégies, politiques, programmes ou projets de développement.

### **La non prise en compte des besoins des parties prenantes**

Dans beaucoup d'initiatives, les besoins des parties prenantes sont faiblement prises en compte alors que le succès de toute action de développement nécessite la participation effective de toutes les parties prenantes, y compris les populations locales, et leur inclusion

dans les processus décisionnels afin de promouvoir leurs besoins, la responsabilisation et l'acceptation des décisions, et d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des politiques décidées.

### **Nécessité de renforcer le réseau d'observations du climat au Tchad**

Les principaux acteurs du réseau d'observation et de la recherche climatique au Tchad sont les suivants :

- L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA);
- La Direction des Ressources des Eau ;
- La Direction de la Météorologie au Ministère de l'Aviation Civile et de la Météorologie Nationale.

La Direction de la Météorologie est responsable des principaux réseaux nationaux d'observations climatologiques, hydrologiques et pluviométriques.

- Observations en altitude : Les observations en altitude (Pilotage et Radiosondage) à Sarh et Ndjamenas ne sont pas faites correctement et régulièrement. Les deux stations doivent être réhabilitées.
- Observations de surface (stations météorologiques synoptiques) : Les stations sont actuellement dans un état de délabrement avancé dû au manque de moyens matériels et financiers. Elles méritent d'être réhabilitées. Il en est de même pour les stations climatiques.
- Observations de surface (stations hydrologiques) : Il existe 55 stations limnométriques et près de 5 stations automatiques qui fonctionnent tant bien que mal. Elles méritent des réparations appropriées.
- Observations par satellite : Les satellites ont un très fort potentiel de contribution à l'observation de l'atmosphère, des océans et de la terre. Ils fournissent diverses données de base qui peuvent être utilisées pour la prévision météorologique mais aussi, pour la surveillance de l'environnement. Dans de nombreux cas, les satellites sont la seule source d'observation disponible. Le Tchad bénéficie d'une station de réception d'images satellitaires appelée Météosat MSG de deuxième génération logée dans le bloc technique de l'ASECNA. Cette station couvre l'ensemble du territoire national.

### **Manque de financements du dispositif national de recherche sur le climat et ses impacts**

D'une manière générale, la recherche sur le changement climatique au Tchad manque de financement alors que le changement climatique menace le développement durable du pays. Les principales institutions dont le champ d'activités concerne l'évolution du climat et ses impacts sont:

- L'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD) ;
- L'Institut National de Sciences Humaines (INSH) ;
- Le Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques (LRVZ) ;
- Le Pôle Régional et de recherche Appliquées au développement des Savanes en Afrique Centrale (PRASAC) ;
- Le Centre National de Recherche pour le Développement (CNRD) ;
- Les Universités de N'Djaména.
- Le Pôle de Recherche et Diffusion de l'Information Environnementale (PREDIE)

Outre le manque de ressources humaines, la recherche sur le changement climatique n'est pas développée du fait aussi du manque de données d'observations.

### **Renforcement des capacités nationales en matière d'éducation, de sensibilisation du public et de communication.**

Pour le Tchad, le renforcement des capacités nationales en matière d'éducation, de sensibilisation et de communication sur le changement climatique doit être une priorité. Pour cela, il est important de promouvoir :

- Le partage des expériences de bonnes pratiques de renforcement des capacités en matière de Changements Climatiques;
- L'amélioration des outils de communication.

#### *2.1.3) Les limites identifiées dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN)*

Lors des consultations pour la mise à jour de la CDN, il est apparu urgent d'améliorer et surtout d'opérationnaliser et d'assurer la stabilité du cadre institutionnel et des points focaux pour éviter la dispersion énergétique dans la gouvernance climatique. Cette action est essentielle pour assurer la durabilité de la mise en œuvre des actions et projets climatiques.

Ces actions de renforcement du cadre institutionnel doivent également renforcer le rôle des acteurs non étatiques et des communautés locales dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et des décisions.

### **Dans le domaine de l'atténuation**

Afin de réduire les risques institutionnels, techniques, politiques et financiers inhérents, cette activité devrait être soumise au renforcement des capacités techniques, de recherche et de coordination des parties prenantes. Un soutien technique et financier pour la mise en place d'initiatives de suivi et d'évaluation des CDN au Tchad est essentiel. En particulier, l'appui à la mise en place d'une Agence nationale MRV impliquant les différents secteurs permettra la mise en place d'un système national de transparence

couvrant la mise à jour régulière des inventaires de gaz à effet de serre, la définition et le reporting des indicateurs de suivi des actions d'atténuation et les supports nécessaires et reçus.

Le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques nationales et de la définition des actions d'atténuation au niveau sectoriel est important pour mieux s'engager durablement dans la transition énergétique (comptabilité énergétique, prospective, programmation des actions de maîtrise de l'énergie, suivi et évaluation des actions mises en œuvre, définition de nouveaux plans d'action sectoriels, etc.) mais aussi dans d'autres secteurs comme l'agriculture durable, l'UTCF (avec l'établissement d'un inventaire forestier et le suivi dans le temps de l'impact des actions) et le traitement des déchets. Les capacités locales dans la chaîne de valeur des projets d'énergie durable sont insuffisantes et les données statistiques sur les ressources énergétiques sont limitées. Enfin, le besoin en renforcement des capacités et en transfert de technologies est grand pour faire face aux risques fonciers, sécuritaires, climatiques et financiers. Ainsi, l'attractivité du pays pour le secteur privé est très faible, en raison de ses nombreux éléments socio-économiques et géopolitiques complexes.

### **Dans le domaine de l'adaptation**

Afin de réduire la vulnérabilité et d'accroître la résilience, les besoins d'adaptation concernent le renforcement des capacités humaines, institutionnelles et techniques, le soutien financier et le transfert de technologies.

#### *Besoins en renforcement des capacités humaines et institutionnelles :*

Les actions pour contribuer au renforcement des capacités humaines et institutionnelles sont les suivantes :

- Informer, éduquer et communiquer sur les risques climatiques et les technologies d'adaptation (développement de la capacité de réaction des populations) ;
- Renforcer les compétences des acteurs (notamment les femmes et les agriculteurs) sur les nouveaux itinéraires techniques dans le cadre de méthodes de production intensifiées et durables ;
- Soutenir la recherche et encourager le transfert de technologies entre les organismes de recherche et les acteurs agro-sylvo-pastoraux ;
- Soutenir les institutions dans la définition des priorités d'adaptation selon les secteurs socio-économiques en fonction des besoins de la population et promouvoir la cohérence intersectorielle, notamment dans la préparation du Plan National d'Adaptation.

#### *Besoins en renforcement des capacités organisationnelles :*

Les organisations de la société civile et les autorités locales du pays doivent être renforcées en termes de :

- Définition d'une vision et d'une stratégie pour mieux répondre aux préoccupations des groupes défavorisés et/ou vulnérables ;
- Identification des structures organisationnelles appropriées ;
- Mise en place de mécanismes de recherche de financement et de systèmes de gestion des ressources (financières et humaines).

*Besoins en renforcement des capacités organisationnelles techniques :*

Les autorités locales et régionales doivent être en mesure de formuler et de mettre en œuvre de manière participative des stratégies, des programmes et des projets d'adaptation au changement climatique qui soient intégrés dans les plans locaux de développement durable. Les acteurs ont besoin de connaissances et savoir-faire en matière de :

- Construction d'infrastructures de protection contre les impacts du changement climatique ;
- Conception et mise en œuvre d'une production et d'une consommation plus écologiques ;
- Identification des espèces vulnérables ;
- Conception et développement de systèmes d'alerte et de prévention des catastrophes pour le changement climatique ;
- Connaissances et savoir-faire sur les méthodes actives de recherche participative (administrations décentralisées), associations, ONG, chercheurs et autres acteurs du développement.

*Besoins en renforcement des capacités d'accès à l'information et aux connaissances :*

- Développement et mise en œuvre dans chaque pays d'une stratégie de communication entre l'administration chargée de la coordination du changement climatique et les autres acteurs du développement ;
- Développement d'un programme national de sensibilisation, d'information et de formation sur le changement climatique ou soutien aux programmes existants ;
- Soutien à tous les acteurs concernés pour participer aux forums mondiaux, régionaux et sous-régionaux sur le changement climatique ;
- Nécessité d'informer et de former les dirigeants et les animateurs des forums provinciaux, locaux et communautaires sur les questions liées à l'adaptation des groupes vulnérables au changement climatique.

*Besoins en renforcement des capacités de la recherche-développement :*

- Soutien à l'identification et au développement de projets de recherche sur les actions politiques et réglementaires afin d'accroître le savoir-faire nécessaire au commerce volontaire du carbone, à la mobilisation des fonds qui en découlent et aux mécanismes transparents et équitables de partage des bénéfices.

Les principaux freins pour une gouvernance effective et efficace du changement climatique relevés lors de l'élaboration du CDN sont :

- Le cadre politique réglementaire et législatif existe et définit les règles de gouvernance, cependant, il n'existe pas de cadre institutionnel opérationnel ;
- Le ministère de l'environnement joue un rôle central dans la formulation des politiques et la prise de décision, laissant peu de place aux acteurs non étatiques et aux communautés locales. C'est l'une des causes des problèmes majeurs de mise en œuvre des politiques et des stratégies ;
- La gouvernance du changement climatique ne reflète pas suffisamment les principes internationaux de bonne gouvernance ;
- La Faible volonté politique de financer l'action climatique ;
- Dans la plupart des cas, l'accent est mis sur l'élaboration de politiques et de documents d'orientation (pas sur leur mise en œuvre).

#### *2.1.4) Les limites identifiées dans l'élaboration de la Politique de l'Environnement*

Les insuffisances dans la gouvernance environnementale et la mobilisation des ressources sont dues à des difficultés dans l'opérationnalisation des textes dans les cadres juridiques et institutionnels, la comptabilité environnementale, le développement de partenariats, les questions de genre, la diffusion d'itinéraires techniques appropriés, la mobilisation de ressources humaines qualifiées, les mécanismes de financement et le suivi et l'évaluation.

#### **Le besoin d'opérationnalisation du cadre juridique**

La protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles sont très présentes dans les instruments juridiques du Tchad. Cependant, malgré l'existence d'un arsenal juridique, force est de constater que les réponses appropriées à la dégradation de l'environnement au Tchad restent insuffisantes.

#### **Le besoin de renforcement du institutionnel**

Les textes réglementaires existent mais leur applicabilité pose problème par manque de moyens. Les mesures prises pour intégrer la protection de l'environnement dans les mandats et les missions des institutions restent largement sectorielles et sont souvent menées de manière isolée, sans réelle coordination et sans approche standardisée. Par ailleurs, leurs objectifs environnementaux ne sont pas toujours clairement définis. Les mesures des résultats et de l'impact ainsi que la comptabilité des avantages et des bénéfices ne sont pas toujours évidentes en l'absence de cibles et d'indicateurs de performance spécifiques.

## **Le besoin de développer le partenariat et la mobilisation des ressources**

### *Partenariat avec les Organisations à Base Communautaire (OBC)*

Les populations, prenant ainsi conscience de l'effet de la dégradation de l'environnement, ont la volonté de développer depuis quelques années, le plus souvent sous l'impulsion des ONG, des actions communautaires de protection de l'environnement (Villages VERT, ILOD, CVS etc.). Cependant, les fédérations et unions de groupes communautaires de protection de l'environnement restent embryonnaires, fragiles, et nécessitent un appui pour réaliser des projets écologiquement, socialement et économiquement viables. En effet, plusieurs difficultés ont été identifiées au sein même des OBC.

- l'existence de groupements fictifs et éphémères créés uniquement pour satisfaire la demande des structures de soutien et non administratives de leurs membres ;
- un manque de formation des leaders paysans, qui se posent avec d'autant plus d'acuité que la grande majorité d'entre eux sont analphabètes ;
- des moyens insuffisants pour informer les responsables ;
- le fonctionnement interne des groupements qui se distingue difficilement de celui des structures traditionnelles ;
- la multiplicité des interlocuteurs institutionnels qui n'ont pas tous la même politique organisationnelle et opérationnelle ;
- un manque de ressources matérielles qui accroît la dépendance à l'égard des organismes de soutien ;
- l'ingérence des autorités administratives et politiques dans la gestion des groupements.

### *Partenariat avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG)*

Aujourd'hui, il existe plus d'une centaine d'ONG nationales et internationales qui travaillent en faveur de la protection de l'environnement. Certaines ONG se sont constituées en réseaux ou en collectifs. C'est le cas du Comité d'information et de liaison des ONG (CILONG), qui regroupe notamment des ONG internationales (APICA, ACORD, ACRA, AFRICARE, BELACD, SECADEV, et dans le domaine urbain : AFVP, et CARE international) tandis que les ONG nationales sont regroupées au sein de la Fédération des ONG tchadiennes (FONGT). Ces ONG, qu'elles soient nationales ou internationales, ont réalisé d'importants acquis, notamment dans les domaines de l'organisation villageoise, de l'autonomisation des paysans, de la mise en place d'infrastructures communautaires et de structures d'appui à la production, de la diffusion de techniques appropriées, de la formation, du leadership féminin, etc. Les principaux problèmes identifiés à leur égard sont : Leur méthode de vulgarisation et d'encadrement des populations rurales n'est pas toujours bien définie ; ils sont souvent méfiants et ont des difficultés à travailler avec les services techniques de l'État et ne disposent pas toujours des compétences requises, notamment en matière d'environnement.

### *Partenariat avec le secteur privé*

Le secteur privé tchadien est dominé par le secteur informel. Cependant, certaines institutions représentant le secteur formel sont opérationnelles, notamment la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA). Il existe de nombreux types de sociétés et d'entreprises privées qui peuvent cofinancer des mesures de protection de l'environnement, soit parce qu'elles sont directement impliquées dans l'exploitation des ressources et sont donc soucieuses de leur image (dans le cas des pétroliers), soit à des fins purement publicitaires (dans le cas des compagnies téléphoniques, des banques, par exemple).

Les opérateurs privés du bois, de l'énergie et d'autres produits forestiers ainsi que des produits de la pêche s'organisent de plus en plus en coopératives afin d'optimiser leurs affaires et de professionnaliser leurs activités. Ces organisations professionnelles peuvent être des partenaires dans la mise en œuvre d'une politique nationale de l'environnement, notamment dans le cadre de la promotion de l'économie verte et des investissements privés dans la conservation dans le cadre de partenariats public-privé (PPP).

### *Les insuffisances liées à la prise en compte des questions du genre*

Pour répondre au faible nombre d'initiatives féminines dans l'atténuation des effets du changement climatique sur les populations, plusieurs projets institutionnelles et techniques sont mises en œuvre. Il s'agit entre autres, du "Service des Technologies Appliquées aux Activités Féminines" créé au sein du Ministère des Affaires Sociales. Ce service est chargé de promouvoir la vulgarisation des technologies existantes (foyers améliorés, moulins à grains), de former les femmes à la construction de foyers améliorés, d'explorer les possibilités de renforcer la capacité des femmes à augmenter leur production par l'utilisation des technologies existantes, et de faciliter l'accès des femmes rurales aux moyens et techniques modernes de production par l'octroi de petits crédits. Ces activités ont permis à plusieurs femmes de s'engager dans des activités génératrices de revenus. Cependant, ces initiatives ne suffisent pas à atténuer les innombrables défis liés au genre que posent l'adaptation au changement climatique et son atténuation. Les femmes ont un accès limité au crédit et le crédit disponible est très faible, ce qui réduit leur capacité à entreprendre des activités génératrices de revenus.

### *Les insuffisances liées à la vulgarisation des itinéraires techniques et des nouvelles technologies de l'information et de la communication*

Les itinéraires techniques pour la gestion de l'environnement existent, mais sont peu diffusés au Tchad, et qu'il y a également une grande faiblesse dans l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

### *Les insuffisances liées aux mécanismes de financement*

En termes de financement, il existe plusieurs sources, tant au niveau national qu'international, pour la mise en œuvre d'actions environnementales.

Au niveau national, on constate une dispersion des mécanismes de financement dans plusieurs secteurs touchant à l'environnement, malgré l'existence du Fonds spécial pour l'environnement (FSE) et du Fonds national pour l'eau (FNE).

Par ailleurs, les dotations budgétaires accordées par l'Etat ne sont pas suffisantes et ne sont souvent pas débloquées à temps pour soutenir les activités prévues. Lors des négociations budgétaires, il y a une réelle difficulté à faire accepter les besoins financiers exprimés par le Ministère chargé de l'environnement pour diverses raisons, notamment les incompréhensions et le désintérêt constatés au niveau des services techniques chargés des finances et du budget de l'Etat pour les questions relatives au financement des actions de protection de l'environnement. Au niveau international, le Tchad fait partie de plusieurs mécanismes de financement existants, mais compte tenu de la complexité des procédures d'accès à ces fonds, la mobilisation n'est pas optimale. La capacité des ressources humaines à mobiliser ces ressources devrait également être renforcée compte tenu des taux de décaissement généralement faibles de ces fonds.

### *2.1.5) Limites identifiées dans le Programme-Pays FVC du Tchad*

La première lacune concerne la faiblesse du cadre institutionnel existant. Le renforcement des capacités institutionnelles est nécessaire pour formuler et mettre en œuvre des projets et des mesures d'adaptation et d'atténuation. La deuxième lacune concerne la faible mobilisation des fonds destinés à l'atténuation et à l'adaptation. Les besoins du Tchad doivent encore être traduits en projets à soumettre aux bailleurs de fonds internationaux, notamment le GCF. Afin de saisir les opportunités d'accès au financement climatique, les activités indicatives suivantes sont nécessaires. Celles-ci sont les suivantes :

- (i) Accréditation des deux institutions nationales de mise en œuvre auprès des Fonds climatiques (Fonds d'adaptation et Fonds vert pour le climat) ;
- (ii) Poursuite du renforcement des capacités en matière d'accès aux financements ;
- (iii) Production de notes d'information et de guides sur les financements possibles pour les actions d'adaptation ou d'atténuation au Tchad ;
- (iv) et Poursuite du plaidoyer pour l'intégration du changement climatique dans les processus de planification et de budgétisation nationaux, sectoriels et locaux.

## 3) Résultats de l'étude

### 3.1) Organigramme de l'AND et de son Secrétariat

L'AND a été créé par décret n° 1561 / PR/MEEP/2018 du 10 Septembre 2018.

Il est composé :

- du Comité de Pilotage présidé par le Ministère en charge du Plan
- du Comité Technique (avec les représentants des principales Parties Prenantes) présidé par le Directeur de l'Environnement
- et du Secrétariat de l'AND dirigé par le Point Focal National du FVC au Tchad.

Le Secrétariat de l'AND est assisté par :

- un assistant junior administratif et Gestionnaire de Projet
- un Assistant technique senior expert en changement climatique.

A terme, le Secrétariat sera renforcé par le recrutement :

- d'un chargé de communication.
- d'un gestionnaire de projet pour gérer les fonctions d'administration et accompagner la coordination et la mobilisation.
- d'un gestionnaire de projet chargé du processus d'évaluation et de suivi des projets des propositions et projets.
- d'un chargé de la gestion financière.

Le Secrétariat de l'AND en contact direct avec les Points Focaux Sectoriels dans les différents ministères sectoriels.

### 3.2) Évaluation des capacités de l'AND et du mécanisme de coordination

L'évaluation des capacités de l'AND s'est faite en 3 parties :

- Une évaluation des capacités à assurer ses rôles et responsabilités en tant que AND pour le FVC.
- Une évaluation de la structure organisationnelle.
- Une évaluation des besoins en renforcement des capacités à partir du niveau de connaissance du personnel du Secrétariat de l'AND sur les exigences du FVC.

#### *3.1.1) Évaluation de la capacité à assurer ses rôles et responsabilités en tant qu'AND du FVC*

Conformément aux exigences du FVC, cette évaluation a porté sur les capacités de l'AND à :

- Agir en tant que point focal pour la communication avec le Secrétariat Exécutif du FVC ;
- Définir les priorités, stratégies et plans nationaux ;
- Nominer et accompagner des Entités Nationales de mise en œuvre par l'accord de confidentialité (pour les entités qui présentent une demande au titre de la voie d'accès direct) ;
- Dans le cadre de la procédure d'approbation tacite, recommander au FVC des propositions de financement émanant d'institutions indépendantes (conformément aux critères financiers et d'investissement du FVC, à la Sauvegarde Environnementale et Sociale, à la politique d'égalité des sexes et aux législations nationales pertinentes, cohérentes avec : i) les stratégies et plans nationaux de lutte contre le changement climatique, et ii) les plans d'actions sexospécifiques.)

#### **a) Agir en tant que Point Focal pour la communication avec le FVC**

***Activités requises (conformément à la décision B.04/05 du FVC) : Maintenir une communication régulière avec le Secrétariat du FVC (en anglais) par correspondance sur Internet, faciliter les visites d'échanges d'expérience avec d'autres pays et les réunions avec les fonctionnaires du Fonds, et fournir une communication écrite selon les besoins.***

#### **Processus, procédures, structures et capacités requises**

Assurer une communication efficace entre le Secrétariat de l'AND et le FVC, par exemple:

- Les activités de préparation et de coordination ;
- La nomination d'une Entité d'Exécution (émission de la lettre de nomination);
- L'évaluation des concepts/propositions/la non-objection, et
- Les Rapports de Suivi-Évaluation.

Se familiariser avec les institutions/parties prenantes concernées et avec les diverses sources de financement (mécanismes multilatéraux, bilatéraux, régionaux et mondiaux de financement pertinents)

*Tableau 1: Capacités actuelles de l'AND et responsabilités proposées à court (2022-2023) et à moyen terme (2024-2026) par rapport à l'activité requise: Maintenir une communication régulière avec le Secrétariat du FVC.*

Capacités actuelles au sein du Secrétariat de l'AND (sur la base d'une étude documentaire et d'entretiens avec des membres du personnel)	À court terme (2022-2023) : rôles et responsabilités proposés au sein du Secrétariat de l'AND	À moyen terme (2024-2026) : rôles et les responsabilités au sein du Secrétariat de l'AND
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de deux assistants dans le cadre du projet actuel (01 assistant junior administratif et Gestion de Projet et 01 Assistant technique senior expert en changement climatique)</li> <li>- Vision claire du Point Focal sur l'articulation d'une dynamique efficace de renforcement des capacités pour une fonctionnalité optimale de l'AND.</li> <li>- Existence de texte réglementaire pour le fonctionnement de l'AND.</li> <li>- L'AND n'a de budget dédié pour son fonctionnement et jusqu'à un passé récent, elle n'avait pas de locaux.</li> <li>- Les parties prenantes et les membres de l'AND jugent que leur connaissance des exigences du FVC (y compris les normes fiduciaires et les garanties environnementales et sociales) est de moyen à faible niveau.</li> <li>- Le niveau en anglais est moyen tant à l'oral qu'à l'écrit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est urgent de mener des formations (élaboration de projets et de programmes, passation de marchés internationaux, comptabilité, contrôle, planification, suivi et évaluation, etc.) et de mettre à disposition des informations détaillées (par des ateliers) sur le FVC et ses exigences.</li> <li>- De façon pérenne, il serait intéressant pour le secrétariat de l'AND de disposer d'un organigramme clair avec des fonctions (voire des fiches de poste) bien définies pour le personnel clé qui devrait avoir une certaine pérennité pour éviter la déperdition des compétences.</li> <li>- Par ailleurs, le fait d'avoir un personnel hautement qualifié est un gage de réussite pour les missions de l'AND.</li> <li>- Il est urgent de recruter un chargé de communication qui aidera à mettre en place une stratégie de communication et un annuaire des parties prenantes.</li> <li>- A mesure que le volume des demandes de propositions et de candidatures augmentera, il faudra nommer/recruter un fonctionnaire supplémentaire (pour aider aux opérations d'administration et de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À moyen terme, l'équipe d'évaluation et de gestion pourrait être encore renforcée par la nomination d'agents chargés des politiques, des finances et des affaires, de la gestion de projet et des MRV.</li> <li>- Nouer un partenariat avec un Cabinet de traducteurs-interprètes pour traduire systématiquement tous les rapports en anglais.</li> </ul>

	<p>coordination) et un fonctionnaire technique et financier (pour accélérer l'évaluation des propositions).</p> <p>- Etablir des contrats avec un traducteur en anglais pour la traduction et/ou la relecture de tous les documents qui seront envoyés au FVC.</p>	
--	--	--

**Activités requises (conformément à la décision B.04/05 du FVC) :** Garder une vue d'ensemble des activités des organisations multilatérales, bilatérales, régionaux et mondiaux travaillant au Tchad et de leurs mécanismes de financement (superviser et rationaliser toutes les sources de financement climat interne et externe) et être capable d'interagir avec les acteurs du secteur privé dans le pays.

Tableau 2: Capacités actuelles de l'AND et responsabilités proposées à court (2022-2023) et à moyen terme (2024-2026) par rapport à l'activité requise: Garder une vue d'ensemble des activités des organisations multilatérales, bilatérales, régionaux et mondiaux

Capacités actuelles au sein du Secrétariat de l'AND (sur la base d'une étude documentaire et d'entretiens avec des membres du personnel)	À court terme (2022-23) : rôles et responsabilités proposés au sein du Secrétariat de l'AND	À moyen terme (2024-2026) : rôles et les responsabilités au sein du Secrétariat de l'AND
<p>En tant que passerelle vers le l'examen et la négociation des flux de financements internationaux au Tchad, le secrétariat de l'AND est bien placé pour avoir une vue d'ensemble des activités de tous les acteurs (multilatéraux, bilatéraux, régionaux et mondiaux ainsi leurs des mécanismes de financement) travaillant dans le pays (et donc de superviser et de rationaliser l'engagement du pays avec toutes les sources de financement climatique interne et externe).</p>	<p>La capacité de l'AND à interagir avec les partenaires du secteur privé, des OSC et des OBC doit être renforcée afin que tous les fonds internationaux et nationaux potentiels puissent être mobilisés et séquencés avec les ressources du GCF comme potentiel de cofinancement.</p> <p>Organiser des réunions régulières avec les partenaires techniques et financiers</p>	<p>À terme, tous les financements climatiques internationaux et nationaux doivent être identifiés et suivis dans un même système de gestion budgétaire. D'où la nécessité de recruter un spécialiste en finances.</p> <p>Organiser une table ronde des bailleurs de fonds pour soutenir l'action climatique</p>

**Activités requises (conformément à la décision B.04/05 du FVC) :** Diffuser dans les langues locales les principales procédures opérationnelles et besoins du Fonds, y compris les normes fiduciaires, les garanties environnementales et sociales et la procédure de non-objection de l'AND.

### Processus, procédures, structures et capacités requises

Développer et maintenir des canaux de communication nationaux (par exemple, le site Web et le serveur du Secrétariat de l'AND, les médias) et coordonner avec les ministères sectoriels, les Entités de mise en œuvre nationales et multilatérales, ainsi que les Entités d'Exécution potentielles (publiques, privées et des OSC), la diffusion :

- des procédures opérationnelles du FVC (et des autres fonds);
- des exigences du GCF (y compris les normes fiduciaires et les sauvegarde environnementales, sociales et de genre) ;
- des procédures de non-objection, et
- du statut des propositions de financement et les appels à candidature, les nominations et les programmes de l'AND.

Tableau 3: Capacités actuelles de l'AND et responsabilités proposées à court (2022-2023) et à moyen terme (2024-2026) par rapport à l'activité requise: Diffuser les principales procédures opérationnelles et besoins du Fonds.

Capacités actuelles au sein du Secrétariat de l'AND (sur la base d'une étude documentaire et d'entretiens avec des membres du personnel)	À court terme (2022-23) : rôles et responsabilités proposés au sein du Secrétariat de l'AND	À moyen terme (2024-2026) : rôles et les responsabilités au sein du Secrétariat de l'AND
<p>- Un site web avait été créé durant la première Readiness du Tchad (TCD-RS-001) mais n'est plus fonctionnel. Par conséquent, il n'existe actuellement aucun site Web dédié pour faire connaître les activités de l'AND et du FVC, ou tout produit de connaissances élaboré pour la formation en préparation de propositions et de mises en candidature, et en évaluation. Il n'y a donc pas encore de portail web ou un système pour le suivi du statut des propositions de financement, les appels à candidature, les nominations et les programmes</p>	<p>Il est urgent d'élaborer un site Web dédié aux activités et aux annonces du Secrétariat de l'AND et du FVC, et d'agir en tant que dépositaire des produits de connaissance (p. ex. un manuel couvrant les exigences du FVC, les lignes directrices) sur les procédures opérationnelles de préparation des propositions et des candidatures, d'évaluation et d'application).</p> <p>- Il faut donc d'urgence <u>finaliser</u> l'élaboration des textes et manuel des procédures à</p>	<p>Il faut disposer d'une base de données virtuelle des actions liées au FVC au niveau national, régional et mondial.</p> <p>Il faut consolider les manuels des procédures et le système pour le suivi du statut des propositions de financement, les appels à candidature, les nominations et les programmes de l'AND</p>

de l'AND

- La plupart des communications se font par courriel, par correspondance écrite et sur invitation spéciale de l'AND.

- Les requêtes des Entités et les dossiers sont évalués en Comité Technique avec le FNE, le Ministère en charge de l'Environnement avant que l'AND ne prenne une décision ou ne donne une lettre de non-objection, après une analyse multicritères et multidimensionnelle conforme aux priorités, règlements et stratégies du pays. Les critères existent et sont discutés en interne ou en Comité Technique, mais il n'existe pas de manuel avec une version définitive publiée ou partagée avec les parties prenantes sur les procédures de non-objection (en cours d'élaboration);

- Bien que les critères existent, il n'existe pas encore de manuels finalisés ou de directives en français (en cours d'élaboration) et avec une version définitive publiée ou partagée avec les parties prenantes sur les principales procédures opérationnelles et besoins du FVC (et des autres fonds). Il est de même pour les procédures opérationnelles du FVC (y compris les normes fiduciaires, la sauvegarde environnementale et sociale et le genre) ;

destination des Entités de mise en œuvre et d'exécution, avec critères clairs et précis sur la non-objection, les nomination, l'évaluation...

- Il est urgent de disposer d'un serveur en ligne et un système de bureaux virtuels pour les Entités de mise en œuvre et les Entités d'exécution.

- Il est urgent de développer et de mettre en œuvre des programmes d'information, d'éducation et de communication sur l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques.

- Il serait stratégique de mettre en place un réseau de journalistes et de parlementaires.

**Activités requises (conformément à la décision B.04/05 du FVC) :** Suivre et évaluer les programmes financés, conformément aux directives pertinentes et garder une vue d'ensemble de toutes les propositions financement concernant le pays et faciliter l'information sur les projets et programmes à travers les médias réseaux.

### Processus, procédures, structures et capacités requises

Développer et maintenir le cadre de suivi-évaluation (M&E) et de MRV en coordination avec les Entités d'Exécution (par exemple, fusionner les résultats de résultats M&E/MRV des Entités d'Exécution) et mettre à jour le site web de l'AND.

Tableau 4: Capacités actuelles de l'AND et responsabilités proposées à court (2022-2023) et à moyen terme (2024-2026) par rapport à l'activité requise: Suivre et évaluer les programmes financés.

Capacités actuelles au sein du Secrétariat de l'AND (sur la base d'une étude documentaire et d'entretiens avec des membres du personnel)	À court terme (2022-23) : rôles et responsabilités proposés au sein du Secrétariat de l'AND	À moyen terme (2024-2026) : rôles et les responsabilités au sein du Secrétariat de l'AND
<p>L'AND ne dispose pas d'un outil de suivi et évaluation dédié. Il n'est pas familier avec le système de suivi-évaluation des projets exécutés dans le cadre du Plan de Travail Annuel du GdT ou du PND ou avec les outils mis en œuvre par la Direction en charge du suivi et de l'évaluation du Ministère du Plan.</p>	<p>- Le Secrétariat de l'AND devrait se former aux outils de suivi-évaluation et de contrôle mis en œuvre par le GdT.</p> <p>- En effet, tous les projets du GCF dans le cadre du Plan de Travail Annuel du GdT suivront les procédures de gestion des investissements publics du GdT pour l'évaluation, l'approbation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets en lien avec la Direction en charge du suivi et de l'évaluation du Ministère du Plan.</p>	<p>Cependant, afin d'aligner les exigences du GCF sur le système d'investissement public du GdT pour l'évaluation, l'approbation, la mise en œuvre et le suivi des projet, un responsable du suivi et de l'évaluation pourrait être recruté à moyen terme. Ce responsable (en coordination avec le responsable de la gestion du projet) préparera un cadre de suivi-évaluation (à utiliser par toutes les agences, les Entités de mise en œuvre et les Entités d'exécution) et rassemblera les résultats de suivi-évaluation des Entités des Mise en œuvre, en mettant à jour le site web et en faisant un rapport au Secrétariat de l'AND. Le Point Focal de l'AND vérifiera ces résultats et donnera son accord pour publication des résultats sur le site web.</p>

## b) Définir les priorités, stratégies et plans nationaux

### **Activités requises (conformément à la décision B.04/05 du FVC) :**

*Développer et mettre à jour le programme de travail stratégique (Programme Pays pour le Fonds Vert) qui identifie les priorités et la façon dont le gouvernement du Tchad peut s'engager avec le FVC.*

### **Processus, procédures, structures et capacités requises**

- Se familiariser avec les efforts nationaux d'adaptation et d'atténuation et les besoins du pays.
- S'appuyer sur les stratégies, les politiques et les évaluations des besoins existants (y compris les stratégies de développement pour la résilience climatique et les faibles émissions, NAMA, les LEDS et le programme d'adaptation, les CDN, etc.)
- Afin d'assurer la cohérence avec les priorités, stratégies et plans nationaux et d'éviter la duplication, il faut interagir et se coordonner avec les autres ministères et les points focaux et autorités désignées d'autres fonds (FEM, Fonds d'adaptation, REDD+)

Tableau 5: Capacités actuelles de l'AND et responsabilités proposées à court (2022-2023) et à moyen terme (2024-2026) par rapport à l'activité requise: Développer et mettre à jour le Programme Pays pour le Fonds Vert.

Capacités actuelles au sein du Secrétariat de l'AND (sur la base d'une étude documentaire et d'entretiens avec des membres du personnel)	À court terme (2022-23) : rôles et responsabilités proposés au sein du Secrétariat de l'AND	À moyen terme (2024-2026) : rôles et les responsabilités au sein du Secrétariat de l'AND
Le Secrétariat de l'AND connaît bien les aspirations et les plans nationaux de développement ; toutefois, un soutien est nécessaire pour la priorisation des projets qui sont alignés sur le plan développement national et sur les programmes climatiques (par exemple, le PNA, le CDN).	En partenariat avec le Ministère de l'environnement et le Ministère du Plan, un appui est nécessaire pour élaborer des produits de connaissances (par exemple un manuel, des lignes directrices et un modèle) destinés à former le personnel de la AND à (i) évaluer les propositions et déterminer celles qui sont bien alignées sur le plan national de	Un spécialiste des politiques pourrait être recruté pour appuyer et guider l'AND et le secrétariat de l'AND dans l'évaluation des propositions visant à identifier celles qui sont bien alignées sur les aspirations nationales en matière de développement et le climat et d'éviter les propositions mal conçues et faisant double emploi.  Ce spécialiste chargé des politiques pourrait également faciliter le processus d'information du

	développement et le programme climatique du pays, et (ii) identifier les propositions mal conçues, faisant double emploi ou ponctuelles qui ne sont pas durables, réalisables à grande échelle ou reproductibles.	Secrétariat de l'AND sur les dernières politiques pertinentes et préparer des contributions pour le programme-pays.
--	---	---

**c) Nomination des Entités Nationales de mise en œuvre par l'accord de confidentialité (pour les entités qui présentent une demande au titre de la voie d'accès direct)**

*Activités requises (conformément à la décision B.04/05 du FVC) : Faciliter la nomination des entités qui demandent à être accréditées en tant qu'Entité de mise en œuvre, et la communication associée avec le Secrétariat du FVC. En cas d'accès direct amélioré, la sélection d'une entité accréditée potentielle sera effectuée par le Secrétariat de l'AND par un processus concurrentiel ou de consultation. La soumission d'une proposition d'accréditation sera faite en consultation avec le Secrétariat de l'AND (GCF/B.09/05).*

**Processus, procédures, structures et capacités requises**

- Assurer la capacité au sein de l'AND d'évaluer l'accréditation des Entités de mise en œuvre et de préparer les nominations pour l'accès direct selon les principes fiduciaires, les garanties environnementales et sociales et la politique en matière d'égalité des sexes du FVC ;
- Assurer l'alignement/la conformité avec les mécanismes d'examen du FNE et avec les lois et les règlements nationaux pertinents.
- Lancer des consultations pour un éventuel accès direct amélioré.

Tableau 6: Capacités actuelles de l'AND et responsabilités proposées à court (2022-2023) et à moyen terme (2024-2026) par rapport à l'activité requise: Faciliter la nomination des entités qui demandent à être accréditées en tant qu'Entité de mise en œuvre

Capacités actuelles au sein du Secrétariat de l'AND (sur la base d'une étude documentaire et d'entretiens avec des membres du personnel)	À court terme (2022-23) : rôles et responsabilités proposés au sein du Secrétariat de l'AND	À moyen terme (2024-2026) : rôles et les responsabilités au sein du Secrétariat de l'AND
Grâce à la consultation des parties prenantes, le Secrétariat de l'AND a commencé à identifier des Entités Nationales et Multilatérales de mise en œuvre. -Pour l'accréditation, le Tchad a nommé le	Pour accélérer l'évaluation de la nomination des Entités de mise en œuvre, un expert technique pourrait être désigné pour évaluer les critères ou les termes de référence des candidats	-S'appuyer sur le FNE et sur ADES (partenariat stratégique) comme Entités Accréditées de mise en œuvre ; -Renforcer la communication sur les exigences et les

<p>FNE, l'ADES et ORABANK. Le Ministère de l'eau et de l'assainissement a été nommé mais finalement ce ministère a arrêté le processus parce qu'il n'avait pas les capacités pour s'engager vers l'accréditation.</p> <p>-Il y a des échanges réguliers entre l'AND et le FNE et entre l'AND et l'ADES, mais le budget et les ressources humaines à l'AND ne sont pas suffisants pour que l'AND puisse accompagner et soutenir d'avantage ces deux Entités dans leur processus d'accréditation.</p> <p>-Il convient de souligner qu'il y'a déjà eu plusieurs projets de Readiness dont 3 sont en cours d'exécution, un projet déjà clôturé, deux projets approuvés et dont la mise en œuvre n'a pas démarré et trois autres dans le pipeline. Il y'a également plusieurs autres projets régionaux et en cours d'exécution et dans le pipeline.</p> <p>-Bien qu'il n'y ait pas de manuel de procédure formalisé, les lettres de non objection sont établies sur la base d'une analyse multicritère et multidimensionnelle et conforme aux priorités, règlements et stratégies du pays.</p> <p>-Le personnel de l'AND a souligné que les réunions, les discussions et les ateliers sont une bonne méthode pour mener des consultations ; cependant, aucun d'entre eux n'a l'expérience de la facilitation des consultations.</p>	<p>potentiels à la nomination. Cet expert évaluera la demande et rédigera des recommandations pour que l'AND se prononce sur la délivrance d'une lettre de mise en candidature au FVC.</p> <p>-Il est urgent de rendre formelle cette procédure et la partager avec l'ensemble des membres du comité technique d'évaluation des projets (cette activité a été déjà prévue par ce projet et sera mis en œuvre dans la seconde phase).</p> <p>-Organiser un atelier de formation sur les techniques de consultation des parties prenantes.</p> <p>-Il est stratégique pour l'AND de renforcer ses capacités pour mieux accompagner les Entités qui souhaitent être accrédités ou qui souhaitent exécuter des projets.</p> <p>-Soutenir le processus d'accréditation du FNE et de l'ADES en contribuant au renforcement de leurs capacités</p> <p>-Accompagner et se tenir informé sur le processus d'accréditation du Fonds Spécial en faveur de l'Environnement et de l'Agence de la Grande Muraille Verte et organiser des réunions pour partager les expériences avec le FNE et ADES.</p>	<p>procédures opérationnelles du FVC et encourager les demandes d'accréditation de nouvelles structures nationales.</p>
--	--	---

**d) Dans le cadre de la procédure d'approbation tacite, recommander au FVC des propositions de financement émanant de structures indépendantes (conformément aux critères financiers et d'investissement du FVC et à la Sauvegarde Environnementale et Sociale, à la politique d'égalité des sexes et aux**

**législations nationales pertinentes, cohérentes avec i) les stratégies et plans nationaux de lutte contre le changement climatique, et ii) les plans d'actions sexospécifiques.**

*Activités requises (conformément à la décision B.04/05 du FVC) : Le Tchad peut décider de son propre processus approprié au niveau national pour vérifier qu'il n'y a pas d'objection aussi, selon les processus et institutions en place dans le pays. Bien que les intermédiaires ou les Entités de mise en œuvre (nationales, régionales et multilatérales) soient responsables de la coordination et de la facilitation de la participation des parties prenantes, le Point Focal de l'AND est considéré comme responsable de la conduite et de la coordination de ces processus pour assurer la coordination nationale et l'engagement de plusieurs parties prenantes (y compris la facilitation de l'engagement des parties prenantes nationales).*

*L'AND doit mettre en place un processus de décision qui est efficace, équitable et impartial, et fonctionne en temps utile pour permettre un accès rapide aux fonds.*

### **Processus, procédures, structures et capacités requises**

Diffuser la procédure de non-objection par l'intermédiaire des canaux d'action tels que le site web.

Assurer la communication avec les Entités de Mise en œuvre ; participer à la présélection des concepts du projet et dans l'évaluation des propositions de financement du FVC en ce qui concerne : les aspects technologiques, financiers, stratégiques et politiques (pour assurer l'absence d'objection); cela pourrait inclure :

- maintenir un aperçu de toutes les propositions de financement;
- garantir les capacités internes d'entreprendre des évaluations des risques techniques, financiers, stratégiques et politiques, de mener des examens de Sauvegarde Environnementale et Sociale et de la politique d'égalité des sexes ;
- s'assurer que les mesures de protection respectives sont respectées pendant la mise en œuvre (NB : la principale responsabilité opérationnelle pour la mise en œuvre des garanties et de la politique incombera aux Entités de mise en œuvre accrédités)

- examiner et demander des éclaircissements sur les propositions mal conçues, qui font double emploi ou ont une faible priorité, et faire des suggestions aux entités qui soumettent des propositions qui ne sont pas alignées sur les stratégies nationales

- Identifier les sources de soutien externe (via le secteur privé et d'autres ministères) pour l'évaluation des propositions ; mettre en place un mécanisme pour faire appel à des contractants internes aux ministères ou externes pour offrir l'expertise technique, financière ou politique nécessaire.

Tableau 7: Capacités actuelles de l'AND et responsabilités proposées à court (2022-2023) et à moyen terme (2024-2026) par rapport à l'activité requise par le FVC: Dans le cadre de la procédure d'approbation tacite, recommander au FVC des propositions de financement

<b>Capacités actuelles au sein du Secrétariat de l'AND (sur la base d'une étude documentaire et d'entretiens avec des membres du personnel)</b>	<b>À court terme (2022-23) : rôles et responsabilités proposés au sein du Secrétariat de l'AND</b>	<b>À moyen terme (2024-2026) : rôles et les responsabilités au sein du Secrétariat de l'AND</b>
<p>Le personnel de l'AND a une faible compréhension du système actuel d'évaluation, d'approbation, de mise en œuvre et de suivi des projets du Programme de Travail Annuel du GoT et du PND, ainsi que de ses propres lacunes.</p>	<p>Afin de s'aligner sur les priorités de l'état, un gestionnaire de projet spécialisé en finances doit être recruté renforcer le suivi-évaluation des proposition et les projets de recommandations pour permettre au Point Focal de l'AND de se prononcer objectivement sur la question de la lettre de non-objection.</p>	<p>À moyen terme, l'AND devra mettre en place une équipe d'évaluation composée de spécialistes internes des finances, de la gestion de projet, des politiques et des MRV, afin de permettre à tous les projets d'être évalués en interne sans recourir à des experts externes.</p>
<p>Le secrétariat de l'AND a montré qu'il était conscient des exigences du GCF et qu'il tenait à ce que celles-ci soient bien alignées sur le système de gestion des projets d'investissements du GdT.</p>	<p>Pour aider le secrétariat de l'AND à évaluer les projets, un comité consultatif pourrait être formé avec des membres choisis parmi les partenaires du secteur public, du secteur privé et des OSC.</p>	
<p>A ce jour, il ne dispose pas d'une procédure de non-objection (NOP) testée et opérationnelle.</p>	<p>En outre, l'AND pourrait se doter d'une procédure de non-objection (NOP) testée et opérationnelle.</p>	
<p>Il a exprimé un besoin en renforcement des capacités dans l'évaluation des propositions de développement soumises par le Entités de mise en œuvre.</p>	<p>Le personnel actuel de la AND a demandé l'appui au renforcement des capacités en ce qui concerne l'évaluation des propositions des partenaires publics, privés et des OSC.</p> <p>Les principaux domaines de soutien nécessaires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) l'application des instruments financiers (subventions, prêts</li> </ul>	

- concessionnels, fonds propres et garanties),
- ii) la compréhension du cadre d'investissement du FVC,
- iii) la compréhension de la distinction entre les biens économiques (biens publics) et financier (biens privés),
- iv) l'élaboration de modèles d'entreprise évolutifs et reproductibles, et
- v) la compréhension des normes fiduciaires et de Sauvegarde Environnementale et Sociale (évaluation de l'impact économique et social) et questions de genre.

### *3.1.2) Analyse de la structure organisationnelle*

Pour s'acquitter des rôles et des responsabilités d'un secrétariat de l'AND de façon efficace et efficace, comme l'indique le FVC, il faut un ensemble de compétences et d'expertises qui doivent être institutionnalisées sous le secrétariat de l'AND. À partir du questionnaire de cette étude, des commentaires des intervenants et des discussions avec le personnel du Secrétariat de l'AND et le Point Focal National, il est proposé les structures organisationnelles suivantes à court et à moyen terme (y compris les structures de surveillance et de gouvernance).

**Structure actuelle du Secrétariat de l'AND :** Le Secrétariat est composé d'un Point Focal National (en tant qu'AND) appuyé par deux assistants (un assistant junior administratif et Gestion de Projet et un assistant technique senior expert en changement climatique). Bien qu'il s'agisse d'une petite équipe, des étapes importantes ont été franchies ces deux dernières années.<sup>1</sup>

#### **Actions prioritaires à mettre en œuvre dans premier semestre 2022 :**

- (i) Pour que l'AND puisse jouer son rôle stratégique dans ses relations avec le FVC et avec le Gouvernement du Tchad (rôle de coordination et de rassembleur), il est

---

<sup>1</sup> Il faut noter que ces deux assistants ont été recrutés en octobre 2021 dans le cadre du projet en cours pour une durée maximale de 22 mois. La question de leur maintien se posera à la fin du projet (à l'expiration de leurs contrats). L'idéal serait de les garder au-delà du projet pour éviter de perdre ces RH et de devoir tout recommencer avec une nouvelle équipe.

fortement recommandé que le Secrétariat de l'AND soit rattaché à la Primature.

- (ii) Pour mettre en œuvre les activités de renforcement des capacités de l'AND et de ses parties prenantes identifiées dans le cadre de la présente étude, il est recommandé à l'AND de rédiger un projet Readiness (dans le cadre des Readiness Support aux Points Focaux) à soumettre au FVC.

**Structure à court terme (2022-2023) :** L'AND a l'intention de maintenir une structure organisationnelle allégée, avec un serveur Web efficace et un bureau virtuel, soutenu par un pool d'experts des secteurs public, privé et des OSC sélectionnés comme membres du Comité Technique. Étant donné que la charge de travail devrait augmenter au cours des 18 prochains mois avec l'augmentation du nombre de propositions et de demandes de nomination, des demandes de renseignements et de travaux administratifs, il est proposé le recrutement d'un chargé de communication, d'un gestionnaire de projet spécialisé en suivi-évaluation et d'un gestionnaire ayant des compétences en matière de finances publiques et privées, avec des durées de contrat relativement longues.

### *3.1.3) Le Mécanisme de Coordination-Pays et de l'alignement avec les priorités nationales*

Il n'y a pas de mécanisme de coordination établi clairement et aucune stratégie formelle pour l'alignement avec les priorités. Par conséquent, les recommandations ci-dessous sont formulées en s'appuyant sur les bonnes pratiques de gouvernance et les exigences du FVC :

#### ***Cadre stratégique national***

La Vision 2030, le Tchad que nous voulons, le Plan national de développement 2017-2021 et le Document de stratégie-pays pour la période 2023-2027 établi sur la base des priorités gouvernementales contenues dans le nouveau (PND-II) du Tchad constitueront le cadre stratégique du Programme-Pays FVC du Tchad et, partant, la base de la préparation et de la mise en œuvre des propositions de financement. D'autres stratégies clés comprendront, le Programme d'actions nationales de lutte contre la désertification (PAN-LCD), la Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques (SNLCC) la SNDS, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA), les programmes nationaux en matière d'adaptation (PANA), les plans d'adaptation nationaux (PAN), le programme REDD+, la Politique Nationale de l'Environnement (PNE, en cours de validation) et les Contributions déterminées au niveau national (CDN).

Afin d'assurer la systématisation de la coordination, l'alignement avec les priorités du GdT et l'engagement multipartite, il est important de mettre en place un processus consultatif inclusif, par lequel les priorités et stratégies nationales en matière de développement et de changement climatique pourront être à la fois définies et alignées. Il s'agira d'un processus

continu, plutôt que d'une activité distincte qui ne se produira qu'une seule fois sans possibilité de suivi, de mise à jour continue ou d'évaluation régulière des progrès. Ce processus consultatif sera ouvert à tous et visera à faire participer les représentants de tous les acteurs concernés au sein des ministères sectoriels, du secteur privé, du monde universitaire, de la société civile et d'autres groupes ou secteurs de parties prenantes concernés.

### ***Élaboration de propositions de financement***

La coordination entre les institutions, l'alignement des projets avec les priorités du GdT et l'engagement multipartite du Tchad sont essentiels à la préparation efficace des propositions de financement, tout comme le suivi et l'évaluation continus après leur approbation. Ce processus doit être bien aligné sur les dispositions pertinentes des garanties environnementales et sociales du Fonds qui exigent, entre autres, que tous les projets/programmes soient conçus et mis en œuvre de manière à être conformes aux exigences du FVC en matière de participation et de divulgation des parties prenantes. Les garanties environnementales et sociales du FVC exigent en effet que les propositions de financement de projets ou de programmes soient assorties d'un système de gestion environnementale et sociale (SGES). Ces garanties concernent aussi le cadre directeur du processus d'accréditation du Fonds.

#### ***3.1.4) Besoins en renforcement des capacités de l'AND***

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'évaluation du personnel du Secrétariat de l'AND par rapport à leurs connaissances sur le FVC

*Tableau 8: Évaluation indicative du niveau de connaissance du personnel de l'AND sur les exigences et les modalités du FVC et proposition du soutien nécessaire.*

<b>Capacité/lacunes actuelles</b>	<b>Recommandations</b>	<b>Soutien nécessaire pour le personnel de l'AND (et ses partenaires)</b>
<b>i. Connaissances des politiques, stratégies et/ou plans climatiques nationaux du Tchad</b>		
Le personnel de l'AND a un faible accès aux résultats de la recherche sur le changement climatique et aux résultats des études d'impacts du climat d'autant plus que ceux-ci sont peu valorisés et ne sont pas centralisés dans une base de données ou de connaissances, avec les solutions	Une meilleure collaboration avec les différentes directions techniques du MEPDD et des autres ministères sectoriels notamment ceux en charge de la Recherche et du Plan qui pilote toutes les actions en lien avec le Plan National de Développement (PND).	Mise en place d'un groupe d'experts Tchadiens sur l'étude du climat  Mise en place une base de connaissances sur les résultats des études et des projets climatiques, développement des services climatiques pour soutenir la mise en œuvre du plan

« climatiques » qui peuvent être intégrées dans la planification.		national de développement.
ii. Connaissance des différentes sources de financement international pour le climat		
L'AND a une faible compréhension du paysage, de l'architecture et de la mobilisation des financements internationaux.	Se former sur les mécanismes et la mobilisation des financements  Rester informé des derniers développements du FVC et des autres fonds (p. ex. le Fonds mondial).	Formation a) au paysage et à l'architecture du financement climatique international, et b) à la manière de combiner et de séquencer le financement climatique international avec les fonds nationaux.
iii. Connaissance des différentes sources de financement climatique national		
Bonne compréhension du financement national du climat	Continuer de travailler avec le Ministère de l'Environnement, le Ministère du Plan afin de saisir les leçons apprises et les pièges à éviter (dans le contexte du FVC).	Élaborer des produits de connaissances (par exemple des études de cas) sur les leçons clés apprises concernant a) la gestion et la mobilisation des fonds climatiques nationaux pour les actions climatiques, et b) la façon d'appliquer ces leçons au financement du FVC.
iv. Connaissance des différents instruments financiers pour investir dans des projets climatiques		

<p>Le personnel de l'AND a peu de connaissance et une meilleure compréhension est nécessaire a) des instruments financiers (subventions, prêts concessionnels, fonds propres et garanties), et b) des incitations financières (rabais correspondants, capital de démarrage, fonds propres, garanties partielles de prêts).</p>	<p>Recueillir les leçons apprises au sujet des modèles d'affaires viables (avec des facteurs de réussite commerciale).</p>	<p>Développer des produits de connaissances pour la formation à l'utilisation des instruments financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-intensifier et reproduire des mesures d'atténuation du changement climatique éprouvées et des solutions d'adaptation (par exemple, financement apparié, remises, prêts de démarrage, lignes de crédit, garanties de prêts partielles) en tant que modèles d'entreprise inclusifs.</li> <li>- Les autres sujets à traiter sont les aspects économiques (biens publics) et financiers (biens privés), taux de rendement interne, approche projet vs programme, outils de priorisation pour développer des pipelines de propositions, comment utiliser les fonds de subvention comme fonds de roulement et fonds renouvelable pour la viabilité financière, l'analyse et la gestion des risques et le profilage du rendement des risques.</li> </ul>
<p>v. Connaissance des normes fiduciaires du FVC</p>		
<p>Le personnel de l'AND connaît peu les normes fiduciaires du FVC au niveau des projets et au niveau institutionnel.</p>	<p>Se former sur les normes fiduciaires du FVC et rester informé par l'intermédiaire du site Web du FVC.</p>	<p>Élaborer des produits de connaissances pour la formation sur les normes fiduciaires du FVC.</p>
<p>vi. Connaissance des garanties environnementales et sociales du FVC et des exigences relatives au genre</p>		
<p>Le personnel de l'AND connaît moyennement la Sauvegarde Environnementale et Sociale au niveau des projets.</p>	<p>Se former et s'informer sur la stratégie standard de sécurité et de la politique de genre de GCF via le site Web de GCF</p>	<p>Développer des produits de connaissances pour la formation à la SSE et à la politique de genre du FVC ;</p>

Il connaît peu les garanties du FVC et leur développement au niveau institutionnel.		Former au montage de propositions qui soient inclusives afin que les jeunes, les femmes, les marginalisés et les défavorisés puissent bénéficier des ressources du FVC.
vii. Connaissance du cadre d'investissement du FVC		
Le personnel n'est pas pleinement en mesure de comprendre le cadre d'investissement du FVC et de déterminer si la proposition soumise peut répondre aux critères d'investissement du FVC	Se former sur le cadre d'investissement du FVC	Élaborer des produits de connaissances pour la formation sur la compréhension du cadre et des critères d'investissement du FVC.
viii. Connaissance des rôles et des responsabilités de l'AND (y compris l'évaluation des propositions et la mise en candidature d'une Entité de mise en œuvre)		
Le personnel a une bonne compréhension des rôles et des fonctions du secrétariat de l'AND.	<p>Continuer de se tenir au courant des derniers développements du FVC et des règles et règlements en constante évolution ;</p> <p>Solliciter l'assistance technique et le soutien du FVC et des donateurs.</p>	<p>Mettre au point des produits de connaissance (par exemple, manuels, directives, modèles) pour</p> <p>a) sensibiliser et former les Entités de mise en œuvre et les Entités d'exécution à l'élaboration de propositions de qualité, et</p> <p>b) former le personnel de l'AND et des parties prenantes sur l'évaluation des propositions, la procédure nomination d'une Entité de mise en œuvre pour l'accréditation.</p> <p>Dispenser des formations sur le fonctionnement, la gestion et l'amélioration des systèmes de serveurs informatiques.</p>

## Synthèses sur les capacités à acquérir ou à développer par l'AND

## Le tableau ci-dessous synthétise les capacités à développer par le Secrétariat de l'AND

Tableau 9: Synthèse sur les capacités à acquérir ou à développer par l'AND

Plan de renforcement des capacités	Capacités à développer
Renforcement des capacités en matière de politiques et en réglementations	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capacité de déterminer si les propositions sont bien alignées sur les aspirations nationales en matière de développement et les plans sectoriels</li> <li>▪ Capacité d'obtenir une bonne vue d'ensemble des activités climatiques nationales et internationales afin que les propositions redondantes, mal conçues et incohérentes soient repérées et rejetées</li> <li>▪ Capacité de s'assurer que les propositions sont conformes aux lois, réglementations et normes nationales</li> <li>▪ Une bonne compréhension des instruments de réduction des risques (p. ex. (par ex. normes et labels de performance énergétique minimale, incitations fiscales)</li> </ul>
Renforcement des capacités techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bonne compréhension de l'approche fondée sur la théorie du changement (résultats, extrants et activités)</li> <li>▪ Équipé d'outils décisionnels pour faciliter la hiérarchisation des propositions bancables et évolutives</li> <li>▪ Capacité à concevoir un plan de suivi et d'évaluation</li> </ul>
Renforcement des capacités en gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une compréhension approfondie du cadre d'investissement du FVC</li> <li>▪ Compréhension des différents instruments financiers (conditionnalité, avantages et inconvénients des différentes subventions, prêts concessionnels, fonds propres et garanties)</li> <li>▪ Savoir quels instruments financiers devraient être utilisés pour écrire les propositions d'adaptation et d'atténuation</li> <li>▪ Une compréhension des distinctions entre les biens économiques (publics) et financiers (biens privés)</li> </ul>
Renforcement des capacités commerciales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une bonne compréhension des outils de réduction des risques financiers et du financement de la chaîne de valeur (prêts de démarrage, rabais de contrepartie, garanties de prêts partielles).</li> <li>▪ Appréciation approfondie des modèles d'entreprise inclusifs et viables pertinents pour la mise à l'échelle et la reproduction des solutions climatiques au profit des pauvres, des femmes, des jeunes, des</li> </ul>

	défavorisés et des marginalisés
Renforcement des capacités sociales et sexospécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capacité d'inciter les femmes et les organisations communautaires à créer une demande de solutions abordables et compétitives d'adaptation et d'atténuation du changement climatique pour réduire les risques d'offre</li> <li>▪ Savoir comment donner aux pauvres et aux défavorisés les compétences techniques et commerciales et les encourager en tant qu'acteurs de la chaîne de valeur ayant accès à des financements abordables</li> </ul>
Renforcement des capacités de mobilisation et d'engagement des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capacité de s'associer et de susciter l'adhésion, et de mobiliser les ressources du secteur privé et les acteurs des OSC pour l'expansion des solutions climatiques</li> <li>▪ Savoir comment inciter les membres à se joindre au comité consultatif en tant que membres du fichier d'experts sectoriels</li> </ul>

## En conclusion,

### 1. Sur le plan organisationnel, il est crucial de renforcer le secrétariat de l'AND de son rôle de coordination et de mobilisation. Pour cela 3 actions sont à exécuter en 2022 :

- Pour que l'AND puisse jouer son rôle stratégique dans ses relations avec le FVC et avec les ministères sectoriels et l'ensemble des parties prenantes, il est fortement recommandé que le Secrétariat de l'AND soit rattaché à la Primature.
- Pour mettre en œuvre les activités de renforcement des capacités de l'AND et de ses parties prenantes identifiées dans le cadre de la présente étude, il est recommandé à l'AND de rédiger un projet Readiness (dans le cadre des Readiness Support aux Points Focaux) à soumettre au FVC.
- Il est urgent de mieux communiquer sur le FVC et d'identifier les Points Focaux Sectoriels dans les différents entités. Par ailleurs, étant donné que la charge de travail devrait augmenter au cours des 18 prochains mois avec l'augmentation du nombre de propositions et de demandes de nomination, des demandes de renseignements et de travaux administratifs, il est proposé le recrutement d'un chargé de communication, d'un gestionnaire de projet spécialisé en suivi-évaluation et d'un gestionnaire ayant des compétences en matière de finances publiques et privées, avec des durées de contrat relativement longues.

**2. Il est primordial de renforcer d’une part, les capacités de gouvernance et d’observation du changement climatique et d’autre l’expertise sur le climat au Tchad.**

La variabilité des impacts climatologiques et leurs conséquences extrêmes sur les écosystèmes imposent une remise à niveau des mécanismes et outils d’observations et de prévisions météorologiques, climatiques et environnementales. La vulnérabilité grandissante des ressources et des populations aux effets du changement climatique nécessite par ailleurs leur meilleure compréhension et intégration par les acteurs et dans les schémas de gouvernance locale, régionale et nationale. Dans cette perspective, il est crucial de mettre en place un groupe d’experts Tchadiens sur l’étude du climat pour soutenir l’élaboration des situations de référence et accompagner la mise en œuvre des projets.

**3. Enfin, il est stratégique pour le Tchad de mettre en place un dispositif de financements des projets d’atténuation aux changements climatiques et former/renforcer les capacités des acteurs à l’accès aux fonds climatiques.**

La création d’un Fonds National Climat (FNC) dans l’optique de profiter des nouvelles opportunités offertes par la mise en place du FVC, pour surmonter les difficultés de financement des projets d’atténuation (secteur de l’énergie, des transports, du bâtiment, de l’industrie) et d’adaptation aux changements climatiques. Il est aussi stratégique de former l’ensemble des acteurs à Finance Climat et à la mobilisation des ressources.

*Tableau 10: Axes stratégiques avec les actions prioritaires à mener par l’AND*

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS PRIORITAIRES
<p><b>Renforcement du rôle et de la responsabilité du Secrétariat de l’AND</b></p>	<p><b>A1.</b> Rattachement stratégique du Secrétariat de l’AND à la Primature pour lui permettre de jouer son rôle de coordinateur, de rassembleur et de mobilisateur des ressources pour le compte du Comité de Pilotage et du Comité Technique de l’AND.</p>
	<p><b>A2.</b> Rédiger un projet Readiness (dans le cadre des Readiness Support aux Points Focaux) à soumettre au FVC pour mettre en œuvre les activités de renforcement des capacités de l’AND et de ses parties prenantes identifiées dans le cadre de la présente étude.</p>
	<p><b>A3.</b> Renforcer le Secrétariat de l’AND avec le recrutement d’un chargé de communication, d’un gestionnaire de projet chargé de la coordination et des affaires administratives, d’une</p>

	gestionnaire de projet spécialisé en suivi-évaluation et d'un gestionnaire chargé du suivi financier des projets
<b>Renforcement des capacités des acteurs et des institutions en matière de lutte contre les changements climatiques</b>	<b>A4.</b> Développement et application des programmes d'information, d'éducation et de communication sur l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques
	<b>A5.</b> Renforcement de la coordination et la convergence des initiatives nationales, sectorielles et locales en matière de lutte contre les changements climatiques
	<b>A6.</b> Création du Groupe d'Experts Tchadiens sur l'Etude du Climat (GETEC) pour étayer sur des bases scientifiques l'élaboration des stratégies et les plans d'actions ainsi que leur mise en œuvre et pour contribuer à la description des situation de référence (baseline)
	<b>A7.</b> Renforcement des capacités techniques, institutionnelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour le montage, la gestion, la planification, la mise en œuvre et le suivi évaluation des projets FVC (A7.1) ;</li> <li>- la gestion fiduciaire (A7.2) ,</li> <li>- la gestion environnementale et sociale (A7.3),</li> <li>- le genre et l'inclusion sociale dans les projets FVC (A7.4)</li> </ul>
	<b>A8.</b> Renforcer le réseau national d'observation du climat, en priorité dans les zones vulnérables au changement climatique afin d'étayer l'établissement de situation de référence et les dispositifs de suivi-évaluation.
	<b>A9.</b> Soutenir et accompagner le processus d'accréditation du du FNE, de l'ADES et du FSE.
<b>Renforcement des instruments et les capacités de mobilisation des financements liés au climat</b>	<b>A10.</b> Création d'un Fonds National Climat
	<b>A11.</b> Renforcement des capacités de mobilisation des fonds climatiques internationaux
	<b>A12.</b> Renforcement de l'accès aux financements en faveur des collectivités et des communautés locales

### 3.2) Évaluation des capacités des parties prenantes

### 3.2.1) Analyse des résultats de l'enquête auprès des parties prenantes

#### Section 1 : Connaissance du FVC et du Programme-Pays pour le FVC du Tchad

Toutes les institutions disent connaître (ou vaguement) le FVC, surtout via des ateliers organisés par l'AND et seuls 10% disent que c'est via la presse nationale alors que près de 20% affirment en avoir entendu parler dans la presse internationale (Figure 1). Il est donc recommandé à l'AND de mettre en place un plan de communication pour renforcer le partenariat avec la presse nationale. De même, 30% des interrogés affirment ne pas connaître le Programme-Pays. Il importe donc à l'AND de mener des actions de sensibilisation sur le Programme-Pays.

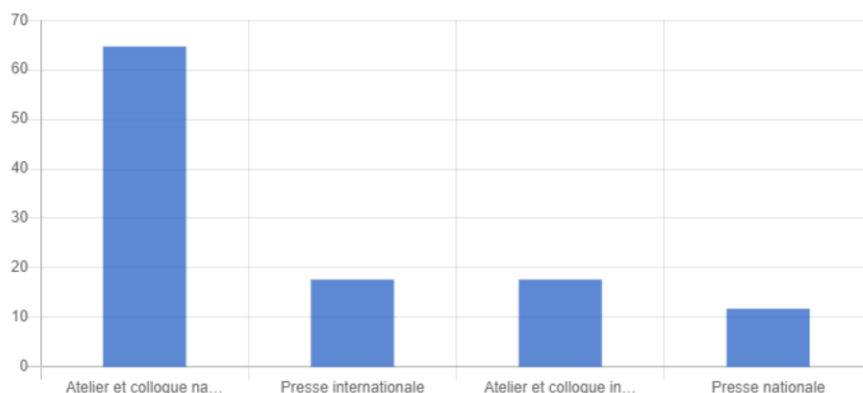


Figure 1 : Par quel canal avez-vous connu ou entendu parler du FVC ?

Parmi les 70% qui connaissent le Programme-Pays, 35% affirment que leurs activités, missions, ou projets ne sont pas pris en compte par le programme pays du FVC. Il importe donc de considérer ce résultat lors de la mise à jour du Programme-Pays du FVC afin qu'il soit mieux aligné sur les priorités nationales et qu'il soit adapté aux réalités du plus du tiers des institutions interrogées.

#### Section 2 : Information de base sur les projets en cours

80% affirment avoir l'expérience dans la mise en œuvre des programmes et projets relatifs à l'atténuation et/ou l'adaptation aux changements climatiques. Il reste encore 20% des institutions ayant besoin d'accompagnement dans le domaine de la mise en œuvre des programmes/projets relatifs aux changements climatiques.

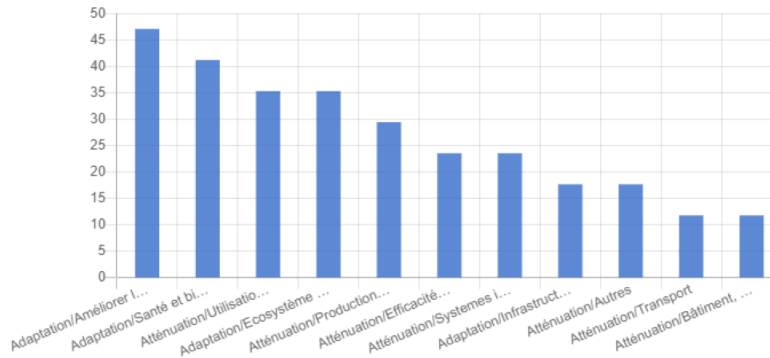


Figure 2: Quels sont les types de programmes/projets entrepris, élaborés ou bénéficiés ?

La Figure 2 montre que beaucoup de projets mis en œuvre sont liés à l'adaptation au changement climatique pour améliorer les moyens de subsistance, la santé, la sécurité alimentaire et préserver durablement les ressources en eau. Ensuite viennent les projets d'atténuation par la gestion durable des terres et des forêts, des projets d'adaptation autour des écosystèmes et la préservation des services écosystémiques et des projets de production et d'accès à une énergie durable. Les projets d'atténuation dans les secteurs des transports, des bâtiments, de l'industrie et l'efficacité des appareils électroniques semblent être moins soutenus alors que le potentiel existe. La liste ci-dessous présente les projets par ordre d'exécution par les institutions interrogées :

- Adaptation/Améliorer les moyens de subsistance
- Adaptation/Santé et bien-être et sécurité alimentaire et hydrique
- Atténuation/Utilisation des terres/foresterie (REDD+)
- Adaptation/Écosystème et services écosystémiques
- Atténuation/Production et accès à l'énergie
- Atténuation/Efficacité énergétique
- Atténuation/Systemes institutionnels et réglementaires
- Adaptation/Infrastructures et environnement bâti
- Atténuation/Transport
- Atténuation /Bâtiments, villes, industries et appareils électroménagers

Il est recommandé à l'AND de renforcer la sensibilisation et la mobilisation des ressources pour soutenir la mise en œuvre de projets dans les secteurs de l'efficacité énergétique, du bâtiment, des transports, de l'industrie et de l'efficacité des appareils électroménagers à travers un partenariat avec le secteur privé. De même, il ressort de l'enquête que seuls 50% des institutions ont des expériences en matière de projets collaboratif (Figure 3). Il importe à l'AND d'être particulièrement sur ce point, d'autant plus que les projets FVC sont des projets collaboratifs multi-acteurs. La capacité de coordination et de consultation de l'AND et particulièrement son rôle de coordination au niveau national et avec les

acteurs internationaux et son rôle de rassembleur pour la mobilisation effective des parties prenantes nationales concernées doit être consolidés.

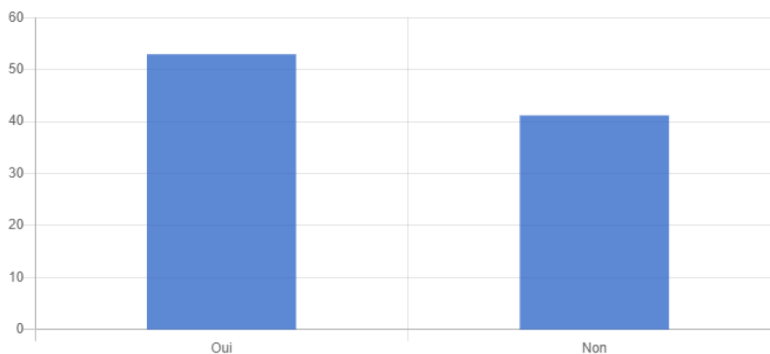


Figure 3: L'institution a-t-elle déjà travaillé dans un projet collaboratif (mise en œuvre avec d'autres institutions) ?

La Figure 4 montre que 40% des institutions interrogées ont bénéficié d'un renforcement des capacités au niveau d'un service ou d'une direction, 30% d'une formation en matière de mobilisation des ressources, 18% d'une formation en matière de principes fiduciaires et 12 % en matière de communication. Les domaines importants pour la mise en œuvre des projets FVC comme la communication et les principes fiduciaires sont peu renforcés. Il est recommandé à l'AND d'augmenter les appuis en matière de communication et de principe fiduciaire. La plupart des projets mis en œuvre sont financés via des dons et legs (24%) et via des subventions (24%). Il y a très peu de projets financés avec des prêts concessionnels (5%).

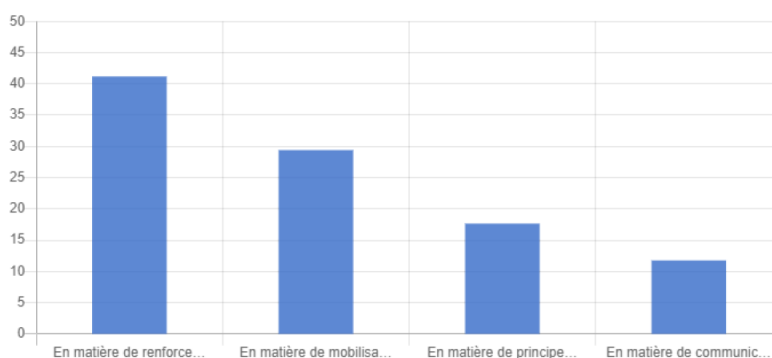


Figure 4: L'institution a-t-elle déjà bénéficié d'un appui institutionnel ou une activité en développement des capacités institutionnelles ?

### Section 3 : normes administratives et critères fiduciaires de base

A la question, l'institution dispose-t-elle des capacités administratives, financières et comptables clés requises ? 30 % des institutions répondent par la négative. Il importe donc à l'AND de mener des actions de renforcement des capacités organisationnelles et humaines pour minimiser les risques et garantir une bonne mise en œuvre des projets. Malheureusement, seule la moitié des institutions qui disposent de capacités requises ont

des archives des états financiers de plus de 5 ans. Cela peut freiner le nombre d'institutions nationales qui souhaitent être accrédités par le Fonds Vert sur le Climat. Il importe donc à l'AND de soutenir des formations en archivages électronique et physique des états financiers.

A la question, *Existe-il des procédures établies pour des audits internes et externes ?*, 45% répondent par l'affirmative avec l'existence d'un manuel de procédures à l'appui, mais 45% déclarent que ce manuel n'est pas opérationnel. Seuls 40% des institutions disposent d'un service de passation des marchés. Concernant l'audit interne, seuls 36% ont déjà fait un exercice d'autoévaluation, 30% ont déjà fait appel à un cabinet externe, mais 35% ont déjà subi un contrôle externe. Dans 40% des institutions, il n'existe pas de Code de déontologie ou d'éthique.

#### **Section 4 : Capacités de gestion de projet**

Toutes les institutions ont une expérience en matière d'élaboration et de mise en œuvre des projets d'adaptation et/ou d'atténuation. Cependant la Figure 5 montre que seuls 40% ont un organe de suivi-évaluation des projets. Parmi ceux-ci, seuls 17% ont un manuel de suivi-évaluation et dans 60% des institutions, il n'est pas opérationnel. De même dans 60% des cas, il n'existe pas de dispositif d'identification des risques et des impacts environnementaux et sociaux des projets et les mesures d'atténuation de ces risques ne sont pas systématiquement mises en œuvre. L'effort en matière de renforcement des capacités des parties prenantes devra donc être mis sur le suivi-évaluation, l'identification des risques environnementaux et sociaux et leur atténuation.

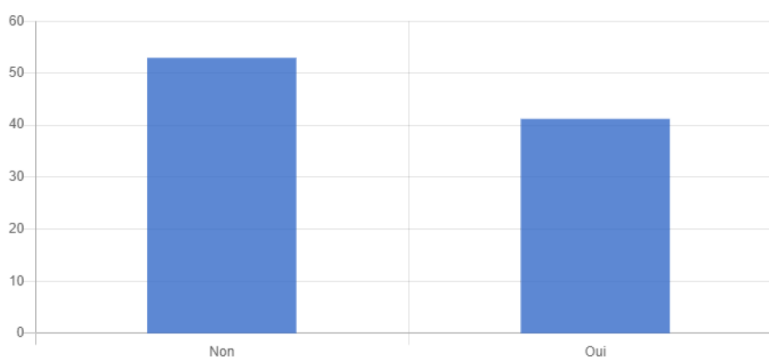
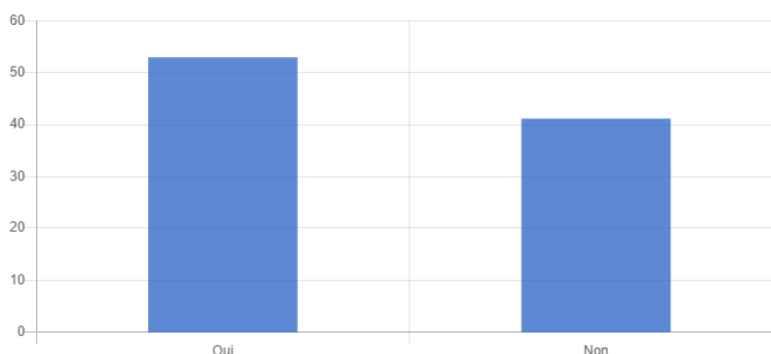


Figure 5: Existe-t-il un organe de suivi et évaluation des projets ?

#### **Section 5 : Genre, expertise en changement climatique et communication**

Le genre et l'équité ne sont pris en compte que par 52 % des institutions (Figure 6) lors de la mise en œuvre des projets. Des efforts doivent être déployés pour soutenir la prise en compte des aspects genre et inclusion sociale dans les projets sur le changement climatique, pour renforcer les plaidoyers pour l'intégration du genre dans la planification et enfin, pour accompagner la mise en place des cellules sur le genre dans les institutions

porteuses de projets. Par ailleurs, il ressort des échanges, que la prise en compte du genre par certaines institutions se limite juste à une question de quota. Aussi, une étude de vulnérabilité aux effets du changement climatique sous une perspective liée au genre et à l'équité sociale.



*Figure 6: Le Genre et l'équité sont-ils systématiquement pris en compte dans toutes les activités ?*

En matière d'expertise en changement climatique, seuls 50% des institutions déclarent en avoir en interne, mais tous s'accordent sur l'urgence par rapport aux opportunités à venir de consolider la masse critique d'experts sur le changement climatique. Il y a encore peu de publications scientifiques portés par des chercheurs Tchadiens dans des revues internationales à comité de lecture pour alimenter les travaux du GIEC et pour documenter le changement climatique au Tchad. Dans cette perspective, la nécessité de mettre en place un groupe d'experts nationaux sur le changement climatique (GETEC) a été évoqué pour étayer l'élaboration des politiques d'adaptation et d'atténuation et pour renforcer les études sur le climat au Tchad afin de permettre des études d'impacts rigoureuses et contribuer au suivi-évaluation des projets du FVC. De même, il importe de former sur les nouveaux logiciels de gestion de base des données climatiques et de traitement de données climatologiques.

Enfin, 50% des institutions ont un service ou un chargé de la communication, mais seuls 17% parmi ceux-ci ont un plan de communication. La communication est pourtant un élément stratégique dans la mise en œuvre des projets FVC. Pour contribuer à l'amélioration de la performance des projets et à la durabilité des résultats, il est recommandé une formation des chargés de communication des parties prenantes de l'AND sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, sur le développement durable et l'archivage électronique et renforcement en ressources matérielles (Appareils photos, caméras, ordinateurs, outils internet, etc.). De même des actions de sensibilisation sur les risques climatiques, environnementaux et les stratégies d'adaptation et d'atténuation sont souhaitées.

### *3.2.2) Diagnostic des parties prenantes*

Les tableaux ci-dessous résument les forces/opportunités ainsi que les faiblesses /menaces des parties prenantes intervenant dans le mécanisme de lutte contre le changement climatique au Tchad par cible (Ressources humaines, Compétences, Organisation, Outils)

### 3.2.2.1) Diagnostic des entités en cours d'accréditation :

#### 3.2.2.1a) Le Fonds National de l'EAU (FNE)

Tableau 11: Forces et opportunités du FNE

Forces (internes)				Opportunités (externes)
Ressources humaines	Compétences	Organisation	Outils	
Disponibilité des cadres technique expérimentés;	Expérience solide des cadres dans le domaine de comptabilité; Respect rigoureux des procédures	Bonne gouvernance et amélioration de la qualité de ses institutions	Maîtrise des lois des finances locales;	Collaboration inter-projet pour capitaliser la pérennisation des acquis
Les femmes représentent environ 35% de l'effectif du staff.		Autonomie de gestion; Comité de gestion; Jeunes cadres; Administration des fonds; Régulateur du secteur en eau.		Valoriser les types d'informations et services climatologiques
Existence d'Ingénieur capable d'assimiler les techniques d'évaluation, atténuation, gestion et contrôle des risques et impacts environnementaux et sociaux après formation		Existence d'une division d'étude et planification des projets		Synergie entre Eleveurs et Agriculteurs pour les zones de pâturage ou pour le remboursement des terres.

Tableau 12: Faiblesses et menaces du FNE

Ressources humaines		Faiblesses (interne)			Menaces (externes)	
		Compétences	Organisation	Outils		Financiers
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectif insuffisant de staff en finance et comptabilité;</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement pour la réduction du risque de catastrophes; L'exécution efficace de toutes ses politiques dans le temps</li> <li>- Gestion participative;</li> <li>- Gestion d'équipe;</li> <li>- Gestion des équipes et des ressources financières;</li> <li>- Gestion des projets;</li> <li>- Formation des cadres en finance sur les nouveaux logiciels de comptabilité</li> <li>- Formation sur les logiciels de suivi et évaluation;</li> <li>- Formation sur les logiciels d'ingénierie de l'eau et de l'environnement.</li> <li>- Formation sur les Etudes d'impacts environnementaux</li> <li>- Formation sur l'aspect genre et l'inclusion social.</li> <li>- Manque des formations sur les outils modernes</li> <li>- Absence de spécialisation en étude d'impact environnemental.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mal gouvernance;</li> <li>- Aspect organisationnel défaillant;</li> <li>- Manque d'expertise à la mission de certaines divisions</li> <li>- Aspect organisationnel et opérationnel de leur fonctionnement ;</li> <li>- Régulation et ressources en Eau;</li> <li>- Absence des voyages d'échange à l'étranger;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures Comptables-Audit-Contrôle;</li> <li>- Mesure et qualité de l'eau avec des nouveaux outils (gestion des indicateurs à la qualité et)</li> <li>- Manque d'outils techniques</li> <li>- Absence d'un document relatif au genre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finance climat (Procédures, modalités d'accès et gestion sur la modèlè FVC)</li> <li>- Le système MRV, leurs types de fondements dans le cadre de la CCNUCC pour les pays en développement; Comment mettre en place de systèmes nationaux de MRV;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mécanisme de collecte des données climatologiques et leurs mise à jour pour alimenter les bases de données existantes (Parce qu'au fil du temps le Tchad disposera de données fiables pour créer une collaboration directe entre les producteurs de donnée du SC/CI et les utilisateurs);</li> </ul>

### 3.2.2.1b) Le Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE)

Tableau 13: Forces et opportunités du FSE

<b>Forces (internes)</b>				<b>Opportunités (externes)</b>
<b>Ressources humaines</b>	<b>Compétences</b>	<b>Organisation</b>	<b>Outils</b>	
		Prise en compte du genre dans la plupart des projets sur le terrain mais pas de façon systématique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de manuel de procédures administratives, financières et comptables;</li> <li>- Existence d'un document de politique de transparence et de lutte antifraude;</li> <li>- Existence de manuel de procédures d'opérations techniques et financières des projets;</li> <li>- Existence d'un code d'éthique et de déontologie ainsi que de règlements intérieurs pour la Direction Générale et du Conseil d'Administration.</li> <li>- Existence d'un document de politique environnementale et sociale;</li> <li>- Existence des outils et instruments pour le montage, l'exécution et le suivi-évaluation des projets ;</li> <li>- Existence d'une diapositive de suivi-évaluation au niveau central et décentralisé ;</li> <li>- Connaissance des norms fiduciaires et du processus relatifs à l'accréditation aux fonds pour l'Adaptation et au fonds vert pour le climat.</li> <li>- Existence d'un document sur le mécanisme de règlement des plaintes lies aux risques environnementaux et sociaux.</li> </ul>	<p>le PNA.</p> <p>La CDN</p> <p>Partenariat avec les porteurs de projets FVC pour l'exécution des projets sur le terrain.</p> <p>La politique de l'environnement (pas encore officiellement adoptée par les instances politiques)</p>

Tableau 14: Faiblesses et menaces du FSE

Ressources humaines	Compétences	Faiblesses (interne)			Menaces (externes)
		Organisation	Outils	Financiers	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inexistence d'un expert en adaptation au sein de l'équipe;</li> <li>- Inexistence d'un expert en atténuation et surtout d'un spécialiste en énergie au sein de l'équipe;</li> <li>- Le poste est pour le moment vacant</li> <li>- Absence d'un service ou d'un expert en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des cadres sur les techniques et approches d'élaboration des politiques et stratégies de développement ;</li> <li>- Former dans le domaine de la négociation et de la mobilisation des ressources.</li> <li>- Opérations financières basées sur la comptabilité publique;</li> <li>- Le site web n'est pas opérationnel ;</li> <li>- Le dispositif mis en place n'est pas aussi opérationnel compte tenu du manque de moyens financiers;</li> <li>- Faible capacité techniques des porteurs de projets sur les questions d'adaptation et d'atténuation. La fonction d'audit interne pas encore opérationnelle;</li> <li>- Manque de moyens financiers pour le fonctionnement efficace du service ;</li> <li>- Faible capacité de gestion financiers et comptables des agents.</li> <li>- Le volet évaluation environnemental et social n'est pas pris en compte dans les 1ers projets du FSE; Le dispositif de règlement des plaintes n'est pas encore opérationnel.</li> <li>- Insuffisance voire manque de moyens financiers pour répondre aux exigences requis pour l'accréditation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer les notes conceptuelles des projets qu'elle renferme, les développer et rechercher les financements pour les mettre en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'un système informatisé de gestion financière et comptable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de moyens financiers pour rendre véritablement opérationnels ces outils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre des politiques et stratégies dans le domaine environnemental pose problème. Celles-ci souffrent généralement des projets bancables et des financements pour leur exécution.</li> </ul>

- genre au sein de l'équipe
- Formation sur les techniques / approches d'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique ;
  - Insuffisance de visibilités de l'institution
  - Faibles capacités techniques et managériales des porteurs de projets ;
  - Faible capacités à réaliser les études d'impact environnemental et social et à élaborer les PGES;
  - Formations des cadres et porteurs de projets sur des thèmes techniques liés à et à l'atténuation.
  - Formation sur les méthodes d'évaluation des coûts d'adaptation;
  - Recyclage des agents dans le domaine de la gestion financière et comptable ;
  - Formation des agents sur les logiciels de gestion financière et comptable ;
  - Formation dans le domaine de l'archivage électronique ;
  - Recyclage dans le domaine de la passation des marchés.
  - Formation des cadres dans le montage des projets bancables à soumettre aux fonds climatiques ;
  - Formation en suivi-évaluation axée sur les résultats ;
  - Formation des porteurs de projets en gestion financières et comptables.
  - Formation sur la méthodologie de conduite des EIES et d'élaboration des PGES ;
  - Formation sur l'approche genre.

### 3.2.2.1c) L'Agence de Développement Economique et Social (ADES)

Tableau 15: Forces et opportunités de ADES

<b>Ressources humaines</b>	<b>Compétences</b>	<b>Forces (internes) Organisation</b>	<b>Outils</b>	<b>Opportunités (Externes)</b>
application de textes visant à garantir l'égalité de sexes au sein de ADES.	<p>Solide expériences en gestion , financière et comptables de projets et programmes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs années d'expérience dans la gestion financière et comptable</li> <li>- Parmi les cadres au sein de ADES ; beaucoup ont une idée précise des enjeux liés au changement climatique et sont conscient de la nécessité absolue d'intégrer dans les projets présents et futurs , les risques liés aux changement climatique.</li> </ul>	<p>pas eu un projet important qui prend en compte tous les aspects liés au changement climatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une étude prospective d'analyse de la situation est nécessaire afin de mieux se préparer contre le changement climatique, ainsi qu'un projet régional intégrateur</li> <li>- ADES met en œuvres d'importants projets et programmes avec un portefeuille annuel d'un peu plus de 16 million de dollars .</li> <li>- Avoir été auditée par de grands cabinets internationaux;</li> <li>- Expérience à l'international</li> <li>- Une politique genre et attache du prix à cette question. A tous les niveaux cette approche est pris en compte</li> <li>- Capacité organisationnelle, de planification, et de gestion des connaissances.</li> <li>- Force de proposition sur des questions stratégiques.</li> <li>- Forte capacité de mobilization des medias.</li> <li>- Capacité innovation ;</li> </ul>	<p>Veille stratégique à la récupération positive de l'organisation</p>	<p>faire appel à de consultants spécialisés</p> <p>prendre en compte les risques environnementaux dans la mise en œuvre de ses projets suivant les cahiers de charges du partenaire financier</p>

Tableau 16: Faiblesses et menaces de ADES

Ressources humaines	Compétences	Faiblesses (interne)			Menaces (externes)
		Organisation	Outils	Financiers	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion financière et comptable, et mécanisme de suivi-évaluation applicable aux procédures du FVC</li> <li>- Sur les procédures respectant les normes appliquées au FVC ;</li> <li>- Identification, montage et mise en œuvre des projets éligibles au FVC</li> <li>- Formation en gestion financière et comptable respectant les procédures du FVC ;</li> <li>- Mise en œuvre de projets impliquant les aspects environnementaux</li> <li>- Mise en œuvre de projets et programme suivant les procédures les institution de finances climatiques</li> <li>- Formation sur l'exigence du FVC de l'aspect genre , ainsi que sur les nouvelles procédures qui prennent en compte les aspects au niveau international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu d'expérience des procédures proposes aux finances climatiques , notamment celles du FVC</li> <li>- Insuffisance dans l'anticipation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mécanisme de mise en œuvre de projets suivant les procédures du FVC.</li> <li>- Identification et montage de projets y afférents</li> <li>- les manuels de gestion de projets et programmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion financière et comptable, et mécanisme de suivi-évaluation applicable aux procédures du FVC</li> <li>- Offre le FVC en matière de fiances climatiques et le mécanismes et procédures pour y accéder.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADES applique pour le moment les procédures de ses partenaires financiers</li> <li>- Il n'existe pas un organe spécifique lié au climat et au finance climatique</li> </ul>

### 3.2.2.2) Diagnostic des ONGs

Tableau 17: Forces et opportunités des ONG

Forces (internes)				Opportunités
Ressources humaines	Compétences	Organisation	Outils	Externe
- Ressources humaines disponibles	- Montage des projets environnementaux et pilotage - Encadrement des porteurs de projets - Expériences en gestion de fonds issus des financements (subventions) extérieures notamment de l'AFD	- Financement de 12 micros-projets de Lutte Contre la Désertification ;	- Disponibilité des données et plans d'actions dynamiques en cours d'élaboration	- Sensibilisation de tous les publics
- Forte capacité d'apprentissage et d'adaptation	- 10ans d'expérience dans le domaine Missions de sensibilisation, d'information et d'éducation auprès des partenaires régionaux sur les enjeux de la convention ;	-	- Nos procédures administratives	- La sensibilisation et la formation des jeunes sur la lutte contre le changement climatique
- Engagement des membres	- Organisation des 6 ateliers régionaux à travers le pays auprès des organisations des producteurs ruraux, ONG, service public, partenaires de coopération pour faire le diagnostic du phénomène de la désertification et de suggérer des solutions appropriées de manière participative ;		- La communication et la sensibilisation par les réseaux sociaux	- Forum national de lancement ayant pour objectif de capitaliser les acquis du processus depuis les campagnes de sensibilisation autour desquelles devrait se construire le Programme d'Action National (PAN) ;
- La mise à niveau des outils scientifiques et des capacités humaines	- Tenue du forum des ONG ayant permis à celles-ci de donner leurs visions et d'adopter une stratégie qui leur est propre afin de participer pleinement au processus		- Création d'un bulletin de liaison « Flash Info » bimensuel avec deux partenaires ;	

Tableau 18: Faiblesses et menaces des ONG

		<b>Faiblesses (interne)</b>			<b>Menaces (externes)</b>
Ressources humaines	Compétences	Organisation	Outils	Financiers	
Manque de motivation (Principe du volontariat au sein des ONG)	Manque de compétences dans les projets environnementaux	Montage des projets Env au format FVC / Pilotage desdits projets et Accompagnements des porteurs de projets	Méconnaissance des procédures du FVC	Manque de connaissance sur le financement du FVC	Faible capacités des acteurs pouvant être impliqués pour monter et piloter des projets environnementaux
Instabilité de la composition des membres de l'équipe pluridisciplinaire, Inadéquation de profils des responsables en charge de la convention ;	Formation sur la sauvegarde env. et sociale	non Prise en compte des aspects genre et inclusion sociale	Communication globale et digitale	Manque de moyens en général	
Implication insuffisante des chercheurs	Renforcement des capacités sur le management des projets	Comment monter des projets liés aux financements climatique	Faible implication dans la communication sur le programme FVC	Manque de capacités sur la mobilisation des fonds vert	Disponibilités des financements des projets verts
	Sur le plan Juridique : Non application des lois (n° 014/PR/98 et n°16/PR/99) ;		Sur le plan Institutionnel : Absence de statut des structures en charge des Changements Climatiques et du mécanisme pour un développement propre ; absence de logiciel de simulation et de modélisation d'impact de Changement Climatique sur les secteurs d'activités, Inadéquation de l'ancrage institutionnel.	Insuffisance de la contrepartie financière de l'Etat pour le fonctionnement des structures ;	Sur le plan financier : pénalités, rupture de financement, lourdeur administrative des institutions financières ; • Sur le plan institutionnel et juridique : non adhésion du Tchad au protocole de Kyoto, non ratification de certains accords et conventions ;
	Renforcement des capacités sur la gestion des bases de données				

### 3.2.2.3) Diagnostic du secteur privé

Tableau 19: Forces et opportunités du secteur privé

		Forces (internes)		Opportunités	
Ressources humaines	Compétences	Organisation	Outils		
- Expériences en accompagnement de porteurs des projets	- Formation sur les politiques en vigueur	- Renforcer davantage la politique environnementale et sociale qui vise à réglementer la protection contre les risques environnementaux et sociaux des projets et des programmes;	- Existence de manuel de procédures administratives, financières et comptables;	-	- Vulgariser les enjeux climatiques dans les zones rurales et au niveau national à travers une campagne de sensibilisation, des ateliers et formations
- Personnel formé.	- Sensibiliser sur les outils de renforcements de capacités sur le FVC à travers les différents canaux de communication	- Tenir des réunions et ateliers afin d'apporter plus d'éclaircissements autour du sujet FVC; 2-Diffusion d'information spécifiques et plus approfondies sur le FVC par le biais des publications, des sites internet ou bulletins d'information	- Connaissance de la politique et domaines d'activités et modes d'opération du FVC		- Sensibilisation des populations et des autorités
	- Mise à niveau sur la responsabilité environnementale du banquier dispensateur de crédit.		- Analyse des risques environnementaux et sociaux.		
	- Appui aux procédures de gestion des risques sociaux et environnementaux de la banque	- Bonne notoriété; Image;			
		- Couverture du territoire;			

Tableau 20: Faiblesses et menaces du secteur privé

Ressources humaines	Compétences	Faiblesses (interne)			Menaces (externes)
		Organisation	Outils	Financiers	
	Formation sur le montage, pilotage des projets verts		Montage des projets Environnementaux	Méconnaissances des procédures des bailleurs de fonds	Renforcement des capacités de toutes les parties prenantes.
	Accompagnements des porteurs de projets verts		Communication globale et digitale		Peu des projets dans le domaine de changement climatique
	Formation sur les CDN;		Outils d'analyse des projets verts		Arrivé d'un concurrent agressif
	Formation sur le PNA;				
	Formation sur les politiques environnementales et climatique				
	Formation sur les risques environnementaux et climatiques				

### 3.2.2.4) Diagnostic des ministères sectoriels

Tableau 20: Forces et opportunités des ministères sectoriels

Ressources humaines	Forces (internes)			Opportunités (externes)
	Compétences	Organisation	Outils	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources humaines disponibles ;</li> <li>- Chercheurs de niveau supérieur(Dr et grade CAMES) dans les domaines relatifs à l'environnement</li> <li>- Présence des femmes compétentes dans la structure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des normes fiduciaires et du processus relatifs à l'accréditation aux fonds pour l'Adaptation et au fonds vert pour le climat.</li> <li>- Solide expériences en gestion, financière et comptables de projets et programmes</li> <li>- Analyse des risques environnementaux et sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des données et de stratégies et de plans d'actions ;</li> <li>- Existence des dispositifs législatifs, Institutionnels et juridiques 3</li> <li>- Elaboration des documents permettant l'évaluation immédiate des sorties sur le terrain (TDR...;)/</li> <li>- Textes nationaux, régionaux et institutionnels; Conventions internationales ou régionales; Protocole d'accords Internationaux 2</li> <li>- Outil prévision saisonnière ; Données disponibles ;</li> <li>- Existence de manuel de procédures administratives, financières et comptables</li> <li>- Existence de manuel de procédures d'opérations techniques et financières des projets;</li> <li>- Existence d'un code d'éthique et de déontologie ainsi que de règlements intérieurs pour la Direction Générale et du Conseil d'Administration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Beaucoup de projets exécutés en partenariats avec les ministères de l'environnement, Agriculture et Elevage ;</li> <li>- Présence des chercheurs et d'universitaires dans les ministères</li> <li>- présence de revue scientifique et lettre mensuelle "Toumai Action</li> <li>- Les résultats des prévisions saisonnières permettent aux producteurs d'utiliser les semences à cycle long ou court; D'anticiper sur les conséquences d'une année déficitaire</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>	

Tableau 21: Faiblesses et menaces des ministères sectoriels

Ressources humaines	Compétences	Faiblesses (interne)			Menaces (externes)
		Organisation	Outils	Financiers	
Insuffisance de professionnalisme des cadres	Compétences dans les projets Environnements	Opérations financières basées sur la comptabilité publique ;	Méconnaissance des procédures du FVC ;	Insuffisance de moyens financiers	Insuffisance dans l'anticipation
Le genre n'est pas systématiquement respecté	Capacité des experts nationaux les stratégies de réduction des risques et des impacts environnementaux et sociaux engendrés par leurs projets  Capacités des rares experts en atténuation et en inventaire des émissions Faible capacité techniques des porteurs de projets sur les questions d'adaptation et d'atténuation Manque des formations sur les outils modernes de traitement des données et des	La fonction d'audit interne pas encore opérationnelle ;  Les manuels des procédures existent mais ils ne sont pas opérationnels  Le volet évaluation environnemental et social n'est pas pris en compte ; La procédure pour le suivi et le règlement des plaintes n'est pas encore opérationnelle.  Insuffisance de visibilités de l'institution  Mécanisme de mise en œuvre de projets suivant les procédures du FVC ;  Identification et montage de projets y afférents ;	Manque d'un plan de gestion de l'après projet  Absence d'un système informatisé de gestion financière et comptable. Il est en cours d'être mis en place ; Insuffisance voire manque de moyens financiers pour répondre aux exigences requis pour l'accréditation Peu des projets dans le domaine de changement climatique Absence d'un document de politique genre et inclusion sociale ; Manque de moyens financiers pour le fonctionnement efficace du service ;Méconnaissances des procédures des bailleurs de fonds Absence d'un service ou d'un expert en genre au sein de l'équipe Faible	pour rendre véritablement opérationnels ces outils	Non-respect des engagements

informations climatiques	Il n'existe pas un organe spécifique lié au climat et au finance climatique	capacité de mobilisation des ressources. Irrégularité dans la parution de la revue scientifique Le site web n'est pas opérationnel ; Instabilité ou changements des équipes dirigeantes au niveau de la structure ; Absence de dispositifs de risques et impacts environnementaux
Méconnaissance totale des mécanismes des finances climatiques ; Manque de compétences dans la Direction des EnR sur le montage de Projets Banquables, le suivi-évaluation des projets d'infrastructures énergétiques et la mobilisation des Finances Climats (FVC, FEM, ...)	Faible capacité institutionnelle (dysfonctionnement, instabilité, mauvaise gouvernance, climatique). Prise des décisions tardives Prise des décisions tardives Problème dans applicabilité des textes ; Manque de considération Mal gouvernance ; Aspect organisationnel défaillant ; Manque d'un plan de gestion de l'après projet;  Prise des décisions tardives Prise des décisions tardives Problème dans applicabilité des textes ; Manque de considération Mal gouvernance ; Aspect organisationnel défaillant ;	Instabilité institutionnelle à tous les niveaux (Changement fréquent à la tête des Institutions étatiques) Absence d'un document relatif au genre Manque des Logiciels adéquats dans le domaine des Energies Renouvelables Méconnaissance des Lois, décrets et textes régissant le secteur de l'énergie par la plus part des usagers, y compris par certains responsables étatiques du fait des changements fréquents dans certaines institutions Manque de matériels de communication et de personnel qualifié dans ce domaine.

### *3.2.3) Besoin en renforcement des capacités des parties prenantes*

Le renforcement des capacités des parties prenantes (Ministères, Sociétés Civiles, privés, entités accréditées etc.) est la première condition à remplir pour que les acteurs soient en mesure de jouer efficacement leur rôle et aient conscience de l'importance du problème. Pour ce faire, et partant de l'expérience du projet AMCC au Tchad, il est nécessaire de : i) Renforcer la sensibilisation, l'information et l'éducation sur les défis, les enjeux et les opportunités liés au changement climatique, ii) Renforcer la sensibilisation et l'information des populations sur les mécanismes d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, iii) constituer des cadres de coordination et de consultations des acteurs sur la problématiques (CNCC, ONG, INDC etc.) , iv) former des experts nationaux dans plusieurs domaines du changement climatique , v) améliorer l'état de la connaissance sur l'évolution du climat ainsi que ses impacts actuels et projetés sur les principaux secteurs de développement , vii)faire le bilan des émissions de gaz à effet de serre et d'élaborer des stratégies en matière d'atténuation ou de développement à faible émission de carbone.

À l'issue des entretiens, les besoins en renforcement exprimés ont été regroupés en six (6) Groupes :

#### *3.2.3.1) Formations en montage, gestion et suivi-évaluation de projets dans le domaine du changement climatique, de l'évaluation environnementale et sociale, de projets environnementaux ou verts*

- Formation aux porteurs de projets potentiels sur le management, la gestion et le suivi-évaluation des projets.
- Formation sur la méthodologie de conduite des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et d'élaboration des Plans de Gestion Environnemental et Social (PGES) et sur la sauvegarde environnementale et sociale, et en techniques d'audit pour l'autoévaluation des PGES.
- Formation – Communication sur les projets du CDN et le PNA (liés à l'atténuation et à l'adaptation) et sur les méthodes d'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique et des coûts d'adaptation et d'atténuation.
- Formation en négociation et mobilisation des ressources financières.
- Formation sur le Système Mesure-Notification-Vérification (MNV) et les outils de collecte des données de gaz à effet de serre.

### *3.2.3.2) Formations pour le renforcement de l'expertise en matière de changement climatique*

- Formation sur les changements climatiques, les changements globaux et sur les risques climatiques au Tchad et création du groupe d'experts nationaux sur le changement climatique (GETEC).
- Formation sur les nouveaux logiciels de gestion de base des données climatiques et de traitement de données climatologiques.
- Formation sur la prévision numérique du temps pour les besoins de la population, sur la prévision saisonnière agro-climatique pour déterminer la qualité de la saison à venir (Excédentaire-Normal-Déficitaire) au profit des agriculteurs-éleveurs et sur la mise en place du système d'alerte et de prévention des risques et catastrophes climatiques.
- Formation à la rédaction d'articles scientifiques de notes aux décideurs et appui à la publication dans les revues scientifiques et aux transferts des technologies entre les organisations de recherche et les acteurs de gestion intégré de l'eau.

### *3.2.3.3) Formations sur le genre, l'inclusion sociale et le changement climatique*

- Formation sur la prise en compte des aspects genre et inclusion sociale dans les projets FVC et renforcement des capacités en plaidoyer pour l'intégration du genre dans les planifications en matière de changement climatique
- Formation pour la mise en place d'une cellule genre dans les institutions porteuses de projets verts ou sur le changement climatique.

### *3.2.3.4) Formation dans le domaine de la communication et de la sensibilisation*

- Intensifier la sensibilisation pour faire connaître le FVC, les opportunités qu'offre le FVC en matière de finance climatique, les mécanismes et procédures pour y accéder.
- Formation des chargés de communication des parties prenantes de l'AND sur l'élaboration, la gestion et le suivi-évaluation d'une stratégie et d'un plan de communication dans le domaine des changements climatiques (sur l'atténuation et l'adaptation) et renforcement en ressources matérielles (Appareils photos, caméras, ordinateurs, outils internet, etc.)

- Une formation sur la sensibilisation sur les risques climatiques, environnementaux et les stratégies d'adaptation et d'atténuation.

#### *3.2.3.5) Renforcement des capacités en gestion fiduciaire*

- Formation des porteurs de projets à la rédaction et l'analyse des risques financiers, sociaux et environnementaux des projets d'investissement et en gestion financière et comptable dans la mise en œuvre des projets FVC.
- Formation et recyclage des agents sur les logiciels de gestion financière et comptable dans la mise en œuvre des projets FVC et le mécanisme de suivi-évaluation applicable aux procédures du FVC.
- Formation et recyclage dans le domaine de la passation des marchés dans la mise en œuvre des projets FVC.

#### *3.2.3.6) Incitation à la mise en œuvre de projets d'atténuation avec des co-bénéfices pour l'adaptation*

- Formation sur la conception et l'élaboration des projets d'énergies vertes (centrales solaires, éoliennes, biomasse, ...).
- Formation en conception et élaboration des projets de mini-réseaux électriques (réseaux isolés).
- Formation en dimensionnement et installation des panneaux solaires au profit d'une partie du personnel de la Direction des Energies renouvelables.

# Conclusion

L'objectif de la présente étude est d'évaluer le fonctionnement de l'AND et du mécanisme national de coordination des changements climatiques. De manière spécifique, il s'agira de :

- Evaluer le fonctionnement de l'AND,
- Evaluer les capacités des principales parties prenantes (FNE, ministères sectoriels, etc.) notamment en ce qui concerne la finance climat et les modalités opérationnelles du FVC,
- Identifier les besoins en renforcement des capacités des différents acteurs pour les trois prochaines années.

L'évaluation de l'AND et de ses parties prenantes s'est faite selon une démarche de collecte et d'analyse de données probantes (issues d'une revue documentaire et de consultations). Plus particulièrement, la consultation de l'AND avait pour objectif de comparer le fonctionnement des organes internes (Comité de Pilotage et Comité Technique) et les relations entre le Secrétariat de l'AND et les parties prenantes, avec les critères attendus par le FVC pour une AND.

Pour ce faire, il était nécessaire de :

- Mesurer, noter et analyser les éléments issus des consultations sur le fonctionnement interne ou les interventions, les services qui résultent de la coordination d'un programme en cours ou des leçons passées (extrants), les impacts (ou effets) qui lui sont attribuables et toute autre forme de réalisation attribuable à ce programme.
- Comparer les résultats obtenus aux interventions requises ou attendues dans le portage d'un projet FVC. Les résultats attendus (ou cibles) sont aussi généralement définis dans des actes administratifs, tels que des cadres normatifs (des conventions, des décrets ou des arrêtées).
- Apprécier les écarts entre les résultats obtenus et les résultats attendus selon les normes du FVC pour proposer un plan de renforcement des capacités de l'AND et des parties prenantes.

Dans la perspective du FVC, les points d'attention dans l'évaluation de l'AND et du mécanisme national de coordination de la lutte contre le changement climatique sont :

- (i) Capacité de coordination et de consultation
- (ii) Capacité de supervision et alignement sur les priorités nationales
- (iii) Capacités en matière de sensibilisation et communication

Dans la consultation des parties prenantes (ministères sectoriels, Organisations de la société civile, Universités et centre de recherches, Secteur privé, Institutions nationales, partenaires de développement), la démarche suivante a été adoptée :

- Identifier et cartographier les parties prenantes potentielles concernées ;
- Evaluer et identifier les capacités des parties prenantes ;
- Identifier les intérêts des parties prenantes et l'alignement avec les priorités nationales.

De cette étude, il résulte les principales conclusions suivantes :

### **Capacités institutionnelles**

- Il faut s'assurer que l'AND comprend bien ses rôles et ses responsabilités et qu'elle dispose des ressources humaines, matérielles et financières pour assurer sa mission.
- Les interactions entre le Secrétariat de l'AND et les partenaires du secteur public, des parties prenantes et des Entités d'Exécution Nationales ou Multilatérales sont positives. Toutefois, il convient de renforcer et d'encourager la communication avec le secteur privé et les partenaires des OSC.
- Il est nécessaire de définir quels secteurs privés sont essentiels, et les solutions climatiques éprouvées qui pourraient être développées davantage en utilisant les ressources du FVC.
- Il est nécessaire de suivre de près les derniers développements du FVC afin de fournir des conseils avisés en temps opportun : les règles et règlements sont toujours en cours de formulation et d'itération, et changent donc constamment.
- Dans les relations avec les parties prenantes, Il est recommandé mettre en place un système et de relance pour éviter ou réduire les retards des partenaires à répondre aux demandes du secrétariat de l'AND.
- Tous les documents juridiques requis par le FVC pour l'accréditation des entités nationales d'exécution ne sont pas facilement disponibles au sein des institutions.
- Les documents dans les langues locales traduits en anglais doivent être certifiés "vrais".
- Il est essentiel que les cadres supérieurs soient impliqués dès le début afin d'obtenir une forte adhésion et un engagement total des partenaires publics.

### **Besoins en renforcement des capacités**

- Un plan de renforcement des capacités de l'AND a été élaboré.
- Un programme de développement des capacités est nécessaire pour les parties prenantes a été établi.

- Un système fiduciaire solide, aligné sur les exigences du FVC, doit être développé au Secrétariat de l'AND pour gérer les fonds reçus du programme de soutien à la préparation du FVC.
- La capacité du Secrétariat de l'AND doit être renforcée dans les domaines de la politique et de la réglementation, ainsi que dans ceux des finances et des affaires, de la gestion de projet, les capacités sociales et du genre, et la participation des parties prenantes.

## **Opportunités**

Aux niveaux international et régional, se développent plusieurs opportunités dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques qui peuvent constituer des sources de financements pour le Tchad facilitant la mise en œuvre des politiques de développement en général et particulièrement, celles en rapport avec l'environnement, l'agriculture, l'eau entre autres, il s'agit :

- La mobilisation de la communauté internationale en faveur de l'environnement à travers les possibilités et avantages offerts par les Accords, Protocoles et Conventions (accès aux financements et transferts de technologies, éligibilité aux organes subsidiaires de la convention, Fonds Mondial pour l'Environnement, Fonds Vert pour le Climat, Fonds d'Adaptation etc.) ;
- L'existence de documents programmatiques pour la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (PAN/LCD, PANA, PNA, CDN, etc.) ;
- L'existence de documents de politiques et de stratégies (Plan National de Développement 2017 – 2021, PND-II, Politique Nationale pour l'Environnement, Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques, les Schémas directeurs des énergies renouvelables, de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture, de la Grande Muraille Verte, et de l'élevage etc.) ;
- L'existence de programmes de renforcement des capacités en matière de changements climatiques (Plan de Formation Pluriannuel du Projet Alliance Mondiale contre le Changement Climatique : AMCC-Tchad) ;
- Le financement et la mise en œuvre des actions prioritaires du Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) à travers des projets tels que Projet d'Amélioration de la Résilience des Systèmes Agricoles au Tchad (PARSAT) et Alliance Mondiale Contre le Changement Climatique (AMCC) ;

- La volonté des institutions nationale d’aller vers l’accréditation par le FVC.

## Recommandations

À partir de ces conclusions, il est proposé les recommandations suivantes :

### ***i. Plan de renforcement des capacités du Secrétariat de l’AND***

Pour aider les Entités Nationales d’Exécution à élaborer des propositions de haute qualité et compétitives qui soient transformatrices, changeantes de paradigme et bancables, la capacité du personnel du Secrétariat de l’AND doit être renforcée davantage, dans les domaines décrits ci-dessous :

- Capacités en matière de politiques et en réglementations
- Capacités techniques
- Capacités en gestion financière
- Capacités commerciales
- Capacités sociales et sexospécifiques
- Capacités de mobilisation et d’engagement des parties prenantes

### ***ii. Structure organisationnelle proposée pour l’AND : capacité humaine allégée et efficace***

#### **Actions prioritaires à mettre en œuvre au premier semestre 2022 :**

- Pour que l’AND puisse jouer son rôle stratégique et transversal dans ses relations avec le Secrétariat Exécutif du FVC et avec le Gouvernement du Tchad (rôle de coordination et de rassembleur), il est fortement recommandé que le Secrétariat de l’AND soit rattaché à la Primature.
- Pour redynamiser le mécanisme de mise en œuvre du FVC au Tchad, il est urgent de procéder formellement à la désignation effective des différents Représentant Locaux du FVC dans les ministères sectoriels.
- Il est urgent de mettre en place une stratégie de communication vers les décideurs politiques, les parlementaires, les ministères, le secteur privé, les populations, les organisations de la société civile pour faire connaître le FVC, son intérêt pour le développement du Tchad, ses procédures d’évaluation, de suivi et de contrôle et comment il est possible d’accéder aux fonds.

- Pour mettre en œuvre les activités de renforcement des capacités de l'AND et de ses parties prenantes identifiées dans le cadre de la présente étude, il est recommandé à l'AND de rédiger un projet Readiness (dans le cadre des Readiness Support aux Points Focaux) à soumettre au FVC.

### **À court terme (2022 - 2023) :**

- Recruter un gestionnaire de projet pour gérer les fonctions d'administration, de communication et de coordination.
- Recruter un responsable financier ou de gestion de projet spécialiste des finances pour accélérer les processus d'évaluation et de suivi des projets
- Renforcer les partenariats et les réseaux Sud-Sud afin de faciliter l'échange d'expériences et de compétences grâce à diverses initiatives.
- Mettre en place le Groupe d'Experts Tchadiens sur l'Etude du Climat (GETEC) et élaborer des situations de références (baseline) dans tous les secteurs.
- Mettre au point un site Web du Secrétariat de l'AND doté d'un serveur afin d'améliorer la coordination et les canaux de communication avec le FVC et les partenaires publics, privés et des OSC, afin de réduire au minimum les pistes papier et de promouvoir un bureau virtuel accessible indépendamment de la géographie et du fuseau horaire par le Entités d'Exécution Nationales ou Multilatérales.
- Faciliter le téléchargement de documents, de commentaires et de rapports d'évaluation vers le serveur ou à partir de celui-ci par les membres qui sont inscrits et qui ont un nom d'utilisateur et un mot de passe.
- Soutenir et accompagner le processus d'accréditation du FSE, du FNE et de ADES.

### **À moyen terme (2024 - 2026) :**

- À mesure que la charge de travail et le volume des demandes et des demandes augmentent, ajouter d'autres agents à l'équipe permanente (par exemple, un agent de gestion de projet, un agent des politiques et un agent de suivi et d'évaluation), ce qui accroît la répartition des tâches et l'expertise.
- Créer une équipe compétente et à part entière pour fournir une expertise interne à la demande, en évitant la dépendance sur l'expertise externe et en facilitant une prise de décision plus rapide et mieux informée.
- Cette équipe fournirait également une expertise critique pendant la transition de la dépendance aux Entités Multilatérale d'Exécution vers des Entités Nationales d'Exécution hautement absorbantes capables de concevoir des propositions de haute qualité, prioritaires et concurrentielles et ayant un fort appétit pour la mise en œuvre de ces propositions qui sont bancables, évolutives et reproductibles au-delà d'un programme ponctuel.

**iii. Plan de renforcement des capacités des parties prenantes**

**À court terme (2022 - 2023) :**

- Formations sur les modalités de mise en œuvre des projets du FVC
- Formations pour le renforcement de l'expertise en matière de changement climatique
- Formations en montage, gestion et suivi-évaluation de projets dans le domaine du changement climatique, de l'évaluation environnementale et sociale, de projets environnementaux ou verts
- Formations sur le genre, l'inclusion sociale et le changement climatique
- Formations dans le domaine de la communication et de la culture numérique
- Renforcement des capacités en gestion fiduciaire
- Incitation à la mise en œuvre de projets d'atténuation avec des co-bénéfices pour l'adaptation

# Budget

	Chronogramme (par semestre)										Nombre	Budget (USD)	
	2022		2023		2024		2025		2026				
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2			
<b>A1.</b> Rattacher le Secrétariat de l'AND à la Primature pour renforcer la coordination et la mobilisation des ressources													
<b>A2.</b> Rédiger un projet Readiness pour mettre en œuvre le Plan de renforcement des capacités													
<b>A3.</b> Renforcer le Secrétariat de l'AND avec le recrutement du personnel													
<b>A4.</b> Développer et mettre en œuvre des programmes d'information, d'éducation et de communication												9	90 000
<b>A5.</b> Renforcement de la coordination et la convergence des initiatives nationales, sectorielles et locales												2	100 000
<b>A6.</b> Création du Groupe d'Experts Tchadiens sur le Climat												9	200 000
<b>A7.</b> Renforcer les capacités techniques et institutionnelles :													
A7.1: Montage, gestion et le suivi évaluation des projets FVC												4	80 000
A7.2: Gestion fiduciaire												4	80 000
A7.3: Gestion Sauvegarde environnementale et sociale												5	80 000
A7.4: Genre et inclusion sociale dans les projets FVC												5	80 000
<b>A8.</b> Renforcer le réseau national d'observation du climat												2	200 000
<b>A9.</b> Soutenir le processus d'accréditation (FNE, ADES, FSE)												3	150 000
<b>A10.</b> Création d'un Fonds National Climat												3	45 000
<b>A11.</b> Renforcement des capacités de mobilisation des fonds climatiques internationaux												5	100 000
<b>A12.</b> Renforcement de l'accès aux financements en faveur des collectivités et des communautés locales												4	80 000
<b>A13.</b> Formations sur la mise en œuvre des projets du FVC												4	80 000
<b>A14.</b> Renforcement de l'expertise climatique												1	20 000
<b>A15.</b> Formations dans le domaine de la communication et de la culture numérique												2	40 000
<b>A16.</b> Incitation et accompagnement à la mise en œuvre de projets d'atténuation avec des co-bénéfices pour l'adaptation												4	80 000
<b>TOTAL</b>												<b>1 505 000</b>	

2022	350 000
2023	540 000
2024	220 000
2025	215 000
2026	180 000
<b>Total</b>	<b>1 505 000</b>



## Références bibliographiques

La revue documentaire s'est appuyée sur les documents utilisés pour le Programme-Pays, en particulier, les documents relatifs au fonctionnement de l'AND et le mécanisme de lutte contre les changements climatiques. Tous les documents officiels et textes réglementaires ont également collectés et consultés. Les documents identifiés sont :

- Communication Nationale Initiale. République du Tchad – Haut Comité National pour l'Environnement (HCNE) – Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Halieutiques. Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Août 2001.
- Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) de la République du Tchad. République du Tchad. Septembre 2015.
- Document Cadre de Programmation Pays (CPP) : 2012-2016. Représentation de la FAO au Tchad. Doing Business 2018: Reforming to Create Jobs: Economy Profile Chad. World Bank Group.
- Plan National de Développement (PND) 2017-2021 : Ensemble, œuvrons pour un Tchad toujours fort, solidaire et prospère. République du Tchad – Présidence de la République – Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement. Juin 2017.
- Politique Nationale de l'Environnement. République du Tchad – Présidence de la République – Ministère de l'Environnement et de la Pêche.
- Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANATchad). République du Tchad – Haut Comité National pour l'Environnement (HCNE) – Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Halieutiques. Fonds pour l'Environnement Mondial – Programme des Nations Unies pour le Développement. Février 2010.
- Rapport de la mission de lancement du processus : Appui à la conduite du processus pour les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) pour le Tchad. Expertise France : Agence Française d'expertise technique internationale. Juin 2015.
- République du Tchad : Perspectives Économiques en Afrique 2018. Groupe de la Banque Africaine de Développement – Alassane Diabaté.
- Seconde Communication Nationale du Tchad sur les Changements Climatiques. République du Tchad – Ministère de l'Hydraulique urbaine et rurale. PNUD, CCNUCC, GEF. Juin 2012.

- Stratégie du secteur de l'agriculture 2010 – 2014. Département de l'Agriculture et de l'Agro-industrie et Département des Ressources et Politiques Opérationnelles. Groupe de la Banque Africaine de Développement. Janvier 2010.
- Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques au Tchad (SNCC) : Adaptation aux Effets du Changement Climatique et de Développement des Energies Renouvelables au Tchad. République du Tchad – Ministère de l'Environnement et des Pêches. Octobre 2016.
- Tchad : Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples au Tchad (EDS-MICS) 2014-2015. Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED) N'Djaména, Tchad & ICF International Rockville, Maryland, USA. Mai 2016.
- Plan d'action national pour la mise en œuvre du Cadre National pour les Services Climatiques (CNSC) du Tchad (2016-2020). République du Tchad – Présidence de la République – Primature – Ministère du Développement Aéronautique et de la Météorologie Nationale – Secrétariat Général – Direction Générale de la Météorologie Nationale. Octobre 2016.

Autres références et liens utiles :

- Le site internet du Fonds vert: [www.greenclimate.fund](http://www.greenclimate.fund)
- Fonds vert pour le climat (2011). Instrument directeur du Fonds vert. [www.greenclimate.fund/documents/20182/56440/Governing\\_Instrument.pdf/c\\_aa6ce45-cd54-4ab0-9e37-fb637a9c6235](http://www.greenclimate.fund/documents/20182/56440/Governing_Instrument.pdf/c_aa6ce45-cd54-4ab0-9e37-fb637a9c6235)
- Le site internet du Fonds vert / Projets et programmes: [www.greenclimate.fund/what-we-do/projects-programmes](http://www.greenclimate.fund/what-we-do/projects-programmes)
- Fonds vert pour le climat (2016). Communiqué de presse, le Fonds vert approuve 11 projets lors de sa dernière réunion du Conseil d'administration de l'année. [www.greenclimate.fund/documents/20182/38417/release\\_GCF\\_2017\\_B18.pdf/a\\_b0968b8-98d7-4182-8doc-0c4c1a2b63a3](http://www.greenclimate.fund/documents/20182/38417/release_GCF_2017_B18.pdf/a_b0968b8-98d7-4182-8doc-0c4c1a2b63a3)
- Site Web du Fonds vert pour le climat / État de la mobilisation initiale des ressources. [www.greenclimate.fund/how-we-work/resource-mobilization](http://www.greenclimate.fund/how-we-work/resource-mobilization)
- Heinrich Böll Stiftung North America, GCF Dossier: <https://us.boell.org/green-climate-fund-dossier-o>
- Orenstein, K and Reyes, O. (2017). Green Climate Fund: A Performance Check. Friends of the Earth US/Institute for Policy Studies, Washington, DC, [https://1bps6437gg8c169i0y1drtgz-wpengine.netdna-ssl.com/wp-content/uploads/2017/09/GCFperformanceCheck\\_V6\\_Final.pdf](https://1bps6437gg8c169i0y1drtgz-wpengine.netdna-ssl.com/wp-content/uploads/2017/09/GCFperformanceCheck_V6_Final.pdf)
- Schalatek, L. (2017). GCF's Signal Effect for Global Climate Finance. Heinrich Böll Stiftung North America. <http://us.boell.org/2017/10/12/signal-effect-global-climate-finance>

Autres ressources importantes du FVC disponibles en ligne:

*Sur l'AND et les points focaux FVC :*

<http://www.gcfund.org/operations/readiness/designations>

*Sur l'accréditation*

<http://www.gcfund.org/operations/accreditation.html>

*Propositions de financement*

*Note conceptuelle :*

[http://www.gcfund.org/fileadmin/oo\\_customer/documents/Operations/4.5\\_Concept\\_Note.docx](http://www.gcfund.org/fileadmin/oo_customer/documents/Operations/4.5_Concept_Note.docx)

*Sur les modèles/ canevas des propositions complète :*

[http://www.gcfund.org/fileadmin/oo\\_customer/documents/Operations/GCF\\_Funding\\_Proposal\\_Template\\_BETA.docx](http://www.gcfund.org/fileadmin/oo_customer/documents/Operations/GCF_Funding_Proposal_Template_BETA.docx)

*Sur le manuel des opérations du FVC*

<http://www.gcfund.org/operations/resource-guide.html>

**Pour de plus amples informations concernant le FVC, veuillez contacter :**  
[\*\*countries@gcfund.org\*\*](mailto:countries@gcfund.org)

# Annexes

## A1) La grille d'évaluation

Le questionnaire partagé lors des consultations est composé de huit (8) sections :

### Section 1 : Questions préliminaires sur le Fonds Vert Climat (FVC)

- *Connaissez-vous le FVC ?*
- *Si oui par quel canal ?*
- *Si oui, pensez-vous que vos activités/missions/projets sont pris en compte dans le Programme pays du FVC ou peuvent contribuer à sa mise en œuvre ?*
- *D'après vous, dans les politiques climatiques ou environnementales en vigueur (PNA, CDN, Politique de l'environnement) etc.) quelles sont les performances qui doivent être améliorées ?*
- *Quels sont vos besoins en renforcement des capacités ?*

### Section 2 : informations de base

- *L'institution possède-t-elle des expériences dans la mise en œuvre des programmes/projets relatifs à l'atténuation et/ou l'adaptation aux changements climatiques ?*
- *Si oui, quels sont les types de programmes/projets entrepris, élaborés et bénéficiés ?*
- *L'institution a-t-elle déjà bénéficié d'un appui institutionnel ou une activité en développement des capacités institutionnelles ?*
- *L'institution a-t-elle déjà travaillé dans un projet collaboratif (mise en œuvre avec d'autres institutions) ?*
- *Quels sont les Type(s) d'instrument(s) financier(s) déployé(s) dans les projets/programmes entrepris ?*
- *D'après vous, quelles sont les forces et faiblesses connues aux niveaux décisionnel et opérationnel ?*
- *Quels sont vos besoins en renforcement des capacités ?*

### Section 3 : normes administratives et critères judiciaires de base (si applicable)

- *L'institution dispose-t-elle des capacités administratives, financières et comptables clés requises ?*
- *Quel est le statut et le cadre légal / réglementaire de votre institution ?*
- *Dispose-t-elle d'un système de gestion financière et de comptabilité qui respecte les bonnes pratiques internationales (y compris les principes comptables généralement admis) et d'un historique de performance des états financiers ?*
- *Existe-il des procédures établies pour des audits internes et externes ?*
- *Si oui, existe-t-il un manuel des procédures ?*

- *Si oui, est-il opérationnel ?*
- *D'après vous, quelles sont les forces et faiblesses connues aux niveaux décisionnel et opérationnel ?*
- *Quels sont vos besoins en renforcement des capacités ?*

#### Section 4 : Capacités de gestion de projet

- *L'institution dispose-t-elle de l'expérience en gestion de projet (identification, préparation, exécution, suivi et évaluation des projets de lutte contre les changements climatiques) ?*
- *Quelles sont les expériences de l'institution en matière d'élaboration et de mise en œuvre des projets d'adaptation et/ ou d'atténuation ?*
- *Existe-t-il un organe de suivi et évaluation des projets ?*
- *Si oui, existe-t-il un manuel de suivi-évaluation de projets ?*
- *Si oui, est-il opérationnel ?*
- *D'après vous, quelles sont les forces et faiblesses connues aux niveaux décisionnel et opérationnel ?*
- *Quels sont vos besoins en renforcement des capacités ?*

#### Section 5 : Sauvegarde environnementale et sociale (si applicable)

- *L'institution est-elle capable d'identifier, de catégoriser, d'évaluer, d'atténuer, de gérer et de contrôler les risques et impacts environnementaux et sociaux engendrés par leurs projets ou autres types d'activités ?*
- *Existe-t-il un dispositif d'identification des risques et des impacts pour tous les projets ?*
- *Si Oui, des mesures d'atténuation des risques sont-elles systématiquement mises en œuvre ?*
- *D'après vous, quelles sont les forces et faiblesses connues aux niveaux décisionnel et opérationnel ?*
- *Quels sont vos besoins en renforcement des capacités ?*

#### Section 6 : Genre et inclusion sociale

- *L'institution a-t-elle élaboré des politiques, procédures et compétences en matière de Genre et l'inclusion sociale (Minorités, handicapés) ?*
- *Le Genre et l'équité sont-ils systématiquement pris en compte dans toutes les activités ?*
- *D'après vous, quelles sont les forces et faiblesses connues aux niveaux décisionnel et opérationnel ?*
- *Quels sont vos besoins en renforcement des capacités ?*

#### Section 7 : Expertise en matière de changements climatiques et de changements globaux

- *Avez-vous en interne l'expertise en matière de changement climatique ?*

- *Avez-vous en interne un organe chargé des questions liées au climat ou à la finance climatique ?*
- *Si oui, utilisez-vous cette expertise dans l'élaboration ou la mise en œuvre de vos activités/missions/projets/politiques ? (listez les activités/missions/projets/politiques (le titre ou le thème) dans lesquels l'information climatique est utilisée)*
- *Si non, faites-vous appel à des compétences extérieures (Universités, Centre de recherche, Consultants, Experts, ...) en la matière ?*
- *Si oui, lesquelles ? Listez aussi les activités/missions/projets/politiques (le titre ou le thème).*
- *D'après vous, quelles sont les forces et faiblesses connues aux niveaux décisionnel et opérationnel?*
- *Quels sont vos besoins en renforcement des capacités ?*

#### Section 8 : Sensibilisation et Communication (si applicable)

- *Avez-vous en interne, un service en charge de la communication, ou un chargé de communication ?*
- *Si oui, s'occupe-t-il de communication institutionnelle et/ou de communication sur les projets*
- *Existe-t-il un plan de communication ?*
- *Si oui, avez-vous déjà mené une évaluation de l'impact de votre communication ?*
- *Quels canaux de communication utilisés vous (si applicable) ?*
- *D'après vous, quelles sont les forces et faiblesses connues aux niveaux décisionnel et opérationnel?*
- *Quels sont vos besoins en renforcement des capacités ?*

## A2) Les institutions consultées

La consultation a concerné :

- Sept (7) Ministères
- Cinq (5) Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Organisations de la Société Civile (OSC)
- Trois (3) Institutions publiques
- Deux (2) Institutions du secteur privé

### ❖ **Primature**

C'est la deuxième entité du pouvoir exécutif. Elle définit les objectifs et impulse, coordonne, met en œuvre et assure le suivi de l'exécution de la politique gouvernementale. Elle nomme les membres de l'équipe gouvernementale. Elle coordonne le plan national d'adaptation.

### ❖ **Fonds National de l'Eau (FNE) /Projet/Institution spécialisée**

C'est une institution spécialisée qui reçoit, mobilise et administre les fonds destinés au financement du secteur de l'Eau et de l'assainissement au Tchad. Il se positionne comme un acteur de premier plan dans le développement dudit secteur.

### ❖ **Autorité Nationale Désignée (AND)**

Elle est chargée de superviser la mise en œuvre du programme de préparation du Fond Vert pour le Climat (FVC) au Tchad; identifier les potentielles entités nationales susceptibles de faciliter les transactions financières; identifier les stratégies prioritaires pour la mise en place du programme pays et; donner un avis favorable sur les projets avant que l'AND ne délivre au porteur de projet la lettre de non-objection, déterminer les besoins en termes de renforcement de capacités d'acteurs éligibles pour le Tchad; planifier, prioriser, assurer le suivi et évaluation des projets à soumettre au FVC ; gérer et vérifier l'utilisation des ressources affectées au titre du FVC; agir comme catalyseur sur les questions de la finance climat au Tchad; mettre en œuvre la procédure de non objection pour les demandes de financement et d'accréditation; et faciliter la consultation avec les parties prenantes au niveau national

### ❖ **Ministère de l'Environnement/DLCC**

Chargé de la coordination et de l'animation de la politique de l'État en matière de développement durable, de la prise de toutes les mesures susceptibles d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'État dans les domaines environnementaux.

Sa Direction de Lutte contre les Changements Climatiques (DLCC) est chargée d'élaborer et mettre en œuvre la politique nationale relative à l'économie verte et aux changements climatiques.

#### ❖ **Ministère du Plan et de l'Economie**

Il est chargé de la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique nationale en matière de planification et prospective, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

#### ❖ **Ministère des Finances et Budget**

Il établit et veille au bon fonctionnement du budget de l'État. Il assure la responsabilité financière de l'État. A ce titre, et en liaison avec les départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions en matière économique, en matière financière, et en matière monétaire.

#### ❖ **Ministère du Pétrole et de l'Énergie du Tchad**

Il est chargé de la conception, la coordination, la mise en œuvre et le suivi de la Politique gouvernementale dans le secteur de l'Énergie.

#### ❖ **Ministère du Développement agricole**

Il veille au développement durable des filières agricoles, et alimentaires des territoires ruraux, la qualité et la sécurité de l'alimentation. Il régit les normes liées aux activités agricoles et met en œuvre les politiques agricoles.

#### ❖ **Ministère de l'Élevage**

Il assure la planification et la réalisation des programmes gouvernementaux dans les domaines pastoraux. Il assure le bon fonctionnement des activités liées à l'élevage.

#### ❖ **Ministère des Infrastructures et du désenclavement**

Il assure la planification et la réalisation des programmes gouvernementaux sur les équipements et les infrastructures.

### ❖ **Ministère de l'Aviation civile et de la Météorologie nationale**

Il définit les règles et les politiques dans le domaine de l'aviation. Il assure la responsabilité en termes de prévision météorologique.

### ❖ **Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) /Institution spécialisée**

C'est une institution qui recherche les financements au niveau national et international pour financer les projets d'études, de recherche, de formation et toutes autres actions en faveur de la préservation de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. A ce titre, le FSE est une institution de financement des projets et non d'exécution. Il fonctionne pour le moment avec ses propres ressources nationales issues de la taxe pour la protection de l'environnement. Les projets qu'il a jusque-là instruits et financés sont des micro-projets compte tenu de ses ressources qui sont encore limitées.

### ❖ **Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (GMV) du Tchad**

Il réalise sur le plan national, le programme continental de la grande muraille verte contre l'avancée du désert. Cette agence est sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement du Tchad.

### ❖ **Direction Général Adjoint de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHUR)**

Elle participe au suivi et à la protection des ressources en eau, développe des infrastructures d'alimentation en eau potable en milieu urbain et rural. Cette direction est chargée de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Hydraulique.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- Participation au suivi et à la protection des ressources en eau ;
- Gestion des infrastructures du secteur de l'eau potable ;
- Développement des infrastructures d'alimentation en eau potable en milieu urbain et rural ;
- Elaboration et suivi de la réglementation en matière d'études, de réalisation et d'exploitation des ouvrages d'hydraulique humaine.

### ❖ **Chambre de commerce, d'industries, d'agriculture, des mines et d'artisanat du Tchad (CCIAMA)**

La CCIAMA est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

La CCIAMA est composée de trois organes :

- L'Assemblée Générale, qui est l'organe suprême ;
- Le Bureau Exécutif, qui est l'organe exécutif ;
- La Direction Générale, organe technique.

Elle assure la représentation, la promotion et la défense des intérêts commerciaux, industriels, agricoles, miniers, et artisanaux au Tchad. Elle joue le rôle d'une interface entre les pouvoirs publics et le secteur privé.

La vision stratégique du CCIAMA est la diversification de l'économie tchadienne en fondant celle-ci sur les secteurs à haute valeur de croissance et pourvoyeurs d'emplois pour la jeunesse.

#### ❖ **Cabinet IBC Tchad**

IBC Tchad est une société de conseil en management de droit tchadien, qui a pour vocation de répondre à divers besoins de consultation, de formation et d'assistance aux entreprises, aux organisations et aux Institutions. Elle a été créée en 2012 sur les fondations du Cabinet Mercatix qui exécute des prestations diverses de même ordre, surtout dans le domaine du Marketing Management, depuis 2008. Son réseau de professionnels hautement qualifiés est composé de spécialistes intervenant dans le domaine des études, de l'Ingénierie de la formation et de l'assistance aux entreprises et aux organisations en Afrique. Depuis 2012, IBC Tchad a accompagné plusieurs institutions par diverses prestations parmi lesquelles l'élaboration de Business-plans pour les entrepreneurs à la recherche de financement auprès des banques de la place ou d'autres partenaires financiers.

#### ❖ **Association professionnelle des établissements du crédit (APEC)**

C'est un organisme consultatif placé sous la tutelle du ministère des finances. Elle représente les intérêts collectifs des établissements de crédit auprès des pouvoirs publics ; Elle favorise la coopération entre les membres du réseau et assure l'information de ses adhérents et du public. L'APEC a pour but :

- de créer et d'entretenir des rapports utiles et réguliers entre ses membres;
- de donner de l'unité aux règles qui doivent les régir;
- de s'intéresser au développement de l'épargne et à la prospérité du commerce et de l'industrie, de présenter toutes suggestions concernant ces intérêts généraux au Gouvernement, aux Chambres de commerce et à toutes les sociétés particulières;
- de solliciter auprès des autorités compétentes toutes les mesures et réformes qui peuvent être utiles à l'épargne, au commerce et à l'industrie;

### ❖ **Orabank**

Groupe bancaire apportant à ses clients des produits bancaires et services financiers sur-mesure, répondants aux meilleurs standards internationaux.

### ❖ **Association des femmes peules et peuples autochtones du Tchad (AFPAT)**

Organisation apolitique et à but non lucratif. AFPAT, est créée en 1999 et a eu son autorisation officielle de fonctionnement en 2005. Son objectif principal vise à améliorer les conditions de vie des populations peules, en particulier les « Mbororos », à travers deux programmes :

- La promotion des droits de l'Homme, droits des peuples autochtones
- La protection de l'environnement dans le cadre de trois conventions : la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), commune ment appelée convention de Rio, la Convention des Nations Unies sur les Diversités Biologiques (CDB) et la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (LCD).

**L'AFPAT est la première association à base communautaire qui participe activement aux négociations internationales sur le climat**, le développement durable, la biodiversité et la protection de l'environnement en général. Avec une capacité représentative au niveau international, AFPAT jouit d'une reconnaissance par les principales organisations en charge de ces conventions.

**AFPAT est membre de plusieurs réseaux au niveau de l'Afrique** dont le Comité de Coordination des Peuples Autochtones de l'Afrique (IPACC), le Réseau Climat et Développement (RC&D), l'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA), le Réseau des Eleveurs Nomade (WAMIP) etc. ainsi que des plusieurs autres réseaux internationaux des peuples autochtones.

### ❖ **Association Bel Al Nadjat**

C'est une association tchadienne à but non lucratif, qui lutte contre la pauvreté et le chômage, notamment celui des jeunes et des femmes, à travers un appui multiforme aux porteurs de projets de création et de développement des petites et moyennes entreprises au Tchad. Bel Al Nadjat créée en 2014 par des personnes morales venant de divers horizons, l'Association Bet Al Nadjah (BAN), s'est vu assigner dès son lancement, la mission principale de devenir un acteur majeur de l'écosystème entrepreneurial, pour ainsi contribuer valablement au développement économique du Tchad.

### ❖ **Association pour la Promotion des femmes et Filles Du Grand Kanem**

ONG nationale à but non lucratif qui opère dans le domaine de la promotion du genre.

### ❖ **Espaces Verts du Sahel (EVS)**

ONG nationale militant en faveur du développement durable en dotant les populations d'une éducation environnementale de base.

Elle a pour but de militer en faveur du développement durable en dotant les populations d'une éducation environnementale de base.

Le projet phare de ce l'ONG EVS est le projet "3S" (savoir, Sensibiliser et Sauver) a trois volets :

- Education Environnementale dans les écoles
- Education Environnementale dans les quartiers
- Education Environnementale à l'intention des entreprises et services publiques

Chaque année cette organisation décerne des prix pour la meilleure conduite écologique aux individus qui se sont distingués par leurs dévotions et leur engagement pour la cause de l'environnement au cours de l'année. Ces prix sont baptisés LABEL VERT EVS.

Espaces Verts Du Sahel est implanté au Niger, au Burkina, au Tchad et dans bientôt dans tous les pays du Sahel.

### ❖ **Agence de Développement Economique et Social (ADES)**

C'est une ONG de développement et d'action humanitaire fondée en 1993 au Tchad et reconnue organisme d'utilité publique. ADES intervient dans les domaines de développement, de l'urgence, de la réhabilitation, de la prévention des conflits et de la culture de la paix pour les populations dans le besoin.

### ❖ **Centre Nationale de Recherche pour le développement (CNRD)**

Il assure la recherche scientifique, la valorisation des résultats et l'innovation technique ; apporter son appui aux institutions d'enseignement supérieur et de recherche ; sert d'interface entre les institutions de recherche et les promoteurs du développement ; collecte, centralise et actualise la documentation scientifique et technique ; facilite la circulation de l'information ; édite et diffuse les travaux scientifiques ; élabore une banque de données sur les ressources humaines, financière et matériels destinées à la recherche ; appuie la formation des enseignants chercheurs.

